



Parait le lundi matin
Published every Monday morning
Abonnements Subscriptions \$2 par an a year
Payables d'avance Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE

DE—OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation Official organ of the Corporation
de la Ville de Montréal of the City of Montreal

CANADA

Première année First Year No. 39

31 Octobre October 1904

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville •

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

RAPPORTS ANNUELS

3^eme RAPPORT ANNUEL DU MÉDECIN OFFICIER DE SANTE, SUR L'ETAT SANITAIRE DE LA VILLE DE MONTREAL (COMPRENNANT LA STATISTIQUE VITALE ET LES OPÉRATIONS DES SOUS-DÉPARTEMENTS DE LA POLICE SANITAIRE, DES MALADIES CONTAGIEUSES, DE LA VACCINATION, DE L'INSPECTION DES ALIMENTS, ETC.) POUR L'ANNÉE 1903.

BUREAU D'HYGIÈNE,
HÔTEL DE VILLE,

A M. le Président et à MM. les Membres de la Commission d'Hygiène et des Statistiques.
Messieurs,

L'ai l'honneur de soumettre à votre haute et bienveillante considération, dans ce rapport annuel, un résumé des diverses opérations de votre Département d'Hygiène et des Statistiques vitales durant l'année se terminant le 31 décembre 1903.

Statistiques Vitales

Il est de la plus haute importance que les autorités municipales adoptent des mesures qui puissent permettre à sa Commission d'Hygiène, dans l'intérêt du progrès sanitaire, de publier un état annuel, aussi complet que précis, sur le mouvement de la population de la municipalité d'après des informations authentiques fournies par un système d'enregistrement général de naissances, de mariages et de décès. Un tel système de statistiques vitales est nécessaire, non seulement au point de vue démographique, mais même au point de vue du progrès commercial et industriel de la Cité; car il ne faut pas oublier que la prospérité d'une ville ne repose pas seulement sur la santé et la vigueur réelles de ses habitants, mais aussi que la réputation de sa salubrité est souvent un facteur important de son accroissement.

Il faut bien reconnaître que les statistiques publiées dans les rapports annuels du Département, depuis 1874, excepté celles qui se rapportent aux décès depuis 1896, sont d'une valeur scientifique plus ou moins réelle; leurs données, provenant soit des listes de sépultures faites par nos cimetières municipaux ou de relevés puisés dans les registres dits des actes de l'état civil des différentes paroisses ou congrégations, dans les limites de la Ville. Malgré le bon vouloir apporté de part et d'autre, le nombre de décès, relevé d'après ce système d'inscription dans ces registres, se trouvait nécessairement incomplet par le défaut de mention des cas de décès de personnes appartenant à la population de Montréal, mais inhumées dans des cimetières hors de sa juridiction. Ces dernières se trouvaient également incomplet. Ce total, basé sur les inscriptions de baptême ou de circoncision dans ces registres, était inexact lui aussi par le fait que les noms des personnes non baptisées n'y figuraient pas, tandis que ceux des enfants mariés seuls pouvaient avoir une valeur quant à leur nombre, le mariage religieux étant le seul reconnu dans cette province. Quelquefois, cependant, il y avait encore

ANNUAL REPORTS

31st. ANNUAL REPORT OF THE MEDICAL HEALTH OFFICER ON THE SANITARY CONDITION OF THE CITY OF MONTREAL (INCLUDING VITAL STATISTICS AND THE OPERATIONS OF THE SUB-DEPARTMENTS OF SANITARY POLICE, CONTAGIOUS DISEASES, VACCINATION, INSPECTION OF FOOD, ETC.) FOR THE YEAR 1903.

HEALTH DEPARTMENT.
CITY HALL.

Montreal, September, 1904.

To the Chairman and Members of the Committee on Hygiene and Statistics,

Gentlemen,

I beg to submit for your kind consideration, in the present annual report, a resume of the operations of the Health Department and the Vital Statistics for the year ending 31st December 1903.

Vital Statistics.

It is of the highest importance that the municipal authorities should adopt the necessary measures to enable the Health Committee, in the interests of sanitary progress, to publish as complete and as accurate an annual statement as possible respecting the movement of the city's population, based upon authentic data, and a general system of registration of births, marriages and deaths.

Such a system is necessary, not only from a demographic point of view, but also from the standpoint of the commercial and industrial progress of the city; for it must not be forgotten that the prosperity of a city does not depend solely upon the health and vigor of its inhabitants, as its reputation for salubrity is often an important factor in its development. It must be understood that the statistics published in the annual reports of the Department since 1874, excepting those relating to the mortality from 1896 to the present time, are only of a more or less scientific value; the data having been obtained from the lists of internments received from the cemeteries or from the registers of the acts of civil status kept by the ecclesiastical authorities of the different parishes and congregations, within the city limits, as carefully as possible, the number of deaths obtained according to this system or registration was necessarily incomplete on account of the omission of the deaths of persons belonging to the population of Montreal, but interred outside of and beyond the city's jurisdiction.

This system also rendered the total number of births incomplete. The given number of births was based upon the records of baptisms or circumcisions kept in the registers in question, and was incorrect owing to the fact that unbaptized children were not included, while those baptized during adolescence were comprised in the number.

The number of marriages alone may be considered of any value, as no other than religious marriages are recognized

quelque difficulté à en connaître le nombre exact, surtout dans certaines paroisses dont l'étendue n'est qu'en partie comprise dans les limites de la Ville.

L'enregistrement des décès, au bureau d'Hygiène, d'après le règlement No 229, adopté le 18 mai 1896, par le Conseil municipal, fut mis en opération au milieu de cette même année. Depuis cette date, les citoyens sont obligés, après la mort de toute personne, d'apporter à l'Hôtel de Ville un certificat de décès de ladite personne, rempli et signé par un médecin ou par le coroner sur une formule officielle émise par le Bureau. Ainsi, les autorités sanitaires sont non seulement mises immédiatement au fait de tout décès et en état d'en contrôler la cause, mais elles peuvent aussi, de cette façon, obtenir toutes les informations nécessaires aux fins de la statistique et réclamer dans l'intérêt de la salubrité publique. Ce système a fonctionné depuis, à la plus grande satisfaction du public en général, des surintendants des cimetières, des entrepreneurs de pompes funèbres et des compagnies de transportation.

Il est à regretter que, jusqu'à présent, par une insuffisance dans le budget du Département, on n'a pas pu trouver encore le moyen de nommer un actuaire spécialement chargé de faire les tableaux et les comparaisons statistiques en rapport avec les informations fournies par ces certificats de décès et d'en retirer toutes les conclusions intéressantes pour notre démographie.

Mortalité Annuelle

En prenant le chiffre de la population de la ville de Montréal, fourni par le quatrième recensement du Canada, fait fin d'avril 1901, par notre gouvernement fédéral, soit 267,730 habitants et en calculant l'augmentation probable de notre population au milieu de l'année de 1903, notre taux de mortalité, pour cette année, se trouve, comme indiqué d'ailleurs dans le tableau comparatif des mortalités annuelles des années précédentes, de 24.39 pour 1,000.

En éliminant, suivant l'habitude adoptée dans nos rapports annuels précédents, les naissances prématurées dites *viables* et aussi les naissances des *enfants trouvés*, le plus grand nombre de ces derniers (plus des deux tiers d'après les registres tenus à la Maternité de la Miséricorde n'appartenant pas à notre population), et en continuant de calculer notre augmentation probable, cette année, d'après les mêmes proportions d'augmentation dont nous nous sommes servis pour calculer nos populations annuelles jusqu'à l'année 1901 inclusivement, notre taux de mortalité ne serait plus que 20.21 pour 1,000 proportion appréciablement avantageuse et qui pourrait favorablement être comparée non seulement avec le taux de mortalité des années précédentes, mais aussi avec la moyenne de mortalité annuelle des plus grandes villes des autres pays.

La moyenne du taux de la mortalité annuelle de Montréal, pour les 18 dernières années (en faisant abstraction de 1885, année de notre terrible épidémie de variole) a été de 24.77 pour 1,000 de la population, tandis que le taux de la mortalité annuelle pour 1901 a été de 23.25 pour 1,000 et celui de 1902 de 22.58 pour 1,000. Le taux de notre mortalité totale pour 1903 serait donc de 4.56 pour 1,000 moins que celui de la mortalité moyenne des 18 années précédentes, et aussi de 3.04 pour 1,000 et 2.37 pour 1,000 moins que les taux respectifs des années 1901 et 1902.

Mortalité dans quelques villes étrangères

Le taux de mortalité pour 1903, à New-Castle-upon-Tyne, était de 19.22 pour 1,000; à Liverpool, de 22.48; à Manchester, de 19.72; à Glasgow, de 19.2; à Dublin, de 22.9; à Belfast, de 20; à Saint-Pétersbourg, de 23.8; à Paris, de 17.9; à New-York, de 18.2; à Londres, de 16.48; à Berlin, de 16.5; à Munich, de 20.7; à Vienne, de 18.6; à Trieste, de 25.5; à Moscou, de 27.5; à San-Francisco, de 18.6 et à la Nouvelle-Orléans, de 21.6.

Certaines causes de mortalité

La tuberculose a causé moins de décès durant l'année 1903 que dans les années précédentes. Avant 1900, la mortalité totale était de 692 décès; en 1901, elle a été de 647 décès; en 1902, de 644 décès, tandis qu'en 1903 elle est de 633 décès seulement.

En 1903, il y a eu deux décès causés par la variole, c'est-à-dire 8 de moins qu'en 1902.

La rougeole a fait 77 victimes, 7 de moins qu'en 1902.

La scarlatine a causé 24 décès, 40 de moins qu'en 1902, 221 de moins qu'en 1901 et 108 de moins qu'en 1900.

Les décès causés par la diphthérie et la diarrhée ne peuvent être comparés parce que ces maladies ont été classifiées d'après la nouvelle méthode internationale. Sous la rubrique "Diphthérie" se trouve aussi compris le croup, et sous la rubrique "Diarrhée," l'enterite.

in this Province. Sometimes, however, there was difficulty in establishing the exact number, especially in certain parishes whose limits extend beyond those of the City.

The reporting of deaths to the Health Department, in accordance with by-law No. 229, adopted the 18th May 1896, was enforced in the middle of that year; since then, citizens are obliged, upon the death of any person, to deposit in the Health Department a certificate of the death of such person, signed by a physician or by the coroner, made out upon an official form which is supplied by the Department. Thus the sanitary authorities are not only at once informed as to all deaths and placed in a position to control their cause; but in this way, they may also obtain full information necessary for statistical purposes, needed in the interests of public health.

This system has ever since worked to the greatest satisfaction of the public in general, of superintendents of cemeteries and of transportation companies.

It is to be regretted that, up to the present, owing to the slender financial means at the disposal of the Department, we have not been able to appoint an actuary to take special charge of the work of preparing the tables, make the statistical comparisons based upon the information supplied by the death certificates and deduce from them all conclusions of interest to our demography.

Annual Mortality.

Taking the figure of the population of Montreal as given in the fourth census returns of Canada, completed at the end of April 1901, by the Federal Government, namely: 267,730 inhabitants, and calculating the probable increase of our population up to the middle of the year 1903, our total mortality for this period, as stated elsewhere in the comparative table showing the annual mortality of preceding years, is 24.39 per 1000.

Leaving aside, as has been customary in preceding annual reports, the viable premature births and the illegitimate, (most of the latter, two-thirds according to the registers of the "Maternité de la Miséricorde" not belonging to Montreal), and taking for this year's basis of probable increase as the same proportionate increase with which we have figured our population according to the annual increase attributed to it, in the years extending up to 1901, our rate of mortality would be only 20.21 per 1000, a figure which compares favorably, not only with the death-rates obtained in preceding years, but also with the death-rates of the larger cities of other countries.

The mean annual death-rate for the past 18 years, leaving out that for 1885, the year in which the great smallpox epidemic prevailed, was 24.77 per 1000 of the population; while the rate for 1901, was 23.25 and that for 1902, 22.58 per 1000.

The rate for 1903, was therefore 4.56 less than the mean rate for the preceding 18 years; 3.04 per 1000 and 2.37 per 1000 less than in 1901 and 1902 respectively.

Mortality in certain foreign cities.

The rate of mortality for 1903 in New-Castle-upon-Tyne, was 19.22 per 1000; in Liverpool, 22.48; in Manchester, 19.72; in Glasgow, 19.2; in Dublin, 22.9; in Belfast, 20; in St. Petersburg, 23.8; in Paris, 17.9; in New York, 18.2; in London, 16.48; in Berlin, 16.5; in Munich, 20.7; in Vienna, 18.6; in Trieste, 25.5; in Moscou, 27.5; in San Francisco, 18.6 and in New Orleans, 21.6.

Certain Causes of Death.

Tuberculosis caused less deaths than in preceding years. Before 1900, the number of deaths was 692; in 1901, 647; in 1902, 644; while in 1903 the number was only 633.

In 1903, there were 2 deaths caused by smallpox, or 8 less than in 1902; 77 by measles, or 7 less than in 1902, and 24 by scarlatina, or 40 less than in 1902, and 221 less than in 1901 and 108 less than in 1900.

The deaths by diphtheria and by diarrhoea cannot be compared as they have been classified according to the new international system. Under the title: "Diphtheria" are included the deaths from croup, and under the title "Diarrhoea" the deaths from enteritis.

La fièvre typhoïde a causé 90 décès, 4 de plus qu'en 1902; mais 40 de moins qu'en 1901 et 30 de moins qu'en 1900.
La bronchite a causé 224 décès, 6 de plus qu'en 1902.
La pneumonie, (y compris la broncho-pneumonie) a causé 528 décès, 16 de moins qu'en 1902.

Les décès dus aux naissances prématuées forment une proportion de 2.08 pour cent de la mortalité totale.

Au-dessous de 6 mois, la proportion est de 27.24 pour cent; de six mois à un an, 10.43 pour cent; de un an à deux, de 7.73 pour cent et de deux à cinq ans, de 4.97 pour cent; ce qui fait une proportion pour la mortalité générale au-dessous de 5 ans, de 52.48 pour cent sur le total des décès durant l'année. La mortalité au-dessous de cinq ans, durant l'année, a été, en janvier, de 249, en février, de 224, en mars, de 277, en avril, de 293, en mai, de 301, en juin, de 487, en juillet, de 536, en août, de 349, en septembre, de 238, en octobre, de 246, en novembre, de 200, et en décembre, de 248.

Un statisticien éminent de Berlin (Allemagne) rapportait que la mortalité infantile de son pays était beaucoup plus élevée que celle des autres pays environnans. En Suède, par exemple, disait-il, 7 à 8 pour cent des enfants meurent dans la première année de leur vie; en France, le nombre est de 15 pour cent, tandis qu'en Prusse ce taux est de 23.6 pour cent. Ce chiffre n'est surpassé que par celui de la Russie. Pour Montréal ce taux a été de 25.89 pour cent pour l'année 1903.

* * *

NATALITE. — BIRTH RATE.

Année / Year.	Nombre Total. Number.	Population Totale. Total Population.	Proportion par 1,000 habitants. Rate per 1,000 inhabitants.	Canadiens-français. French Canadians.	Population C.-F. F.C.	Proportion par 1,000 habitants. Rate per 1,000 inhabitants.	Autres catholiques. Other Catholics	Autre population catholique. Other catholic population.	Proportion par 1,000 habitants. Rate per 1,000 inhabitants.	Population protestante Protestant.	Proportion par 1,000 habitants. Rate per 1,000 inhabitants.
1887	8,249	189,051	43.63	6,023	108,819	55.34	1,001	32,254	31.03	1225	47,978
1888	8,658	201,743	42.91	6,284	114,908	54.68	1,083	35,527	30.48	1291	51,308
1889	8,680	210,000	41.33	6,263	119,612	52.36	1,067	36,981	28.85	1350	53,407
1890	8,672	216,300	40.09	6,357	123,200	51.59	1,036	38,090	27.19	1279	55,010
1891	9,576	218,268	43.87	7,047	127,108	55.44	1,139	37,098	30.70	1390	54,062
1892	9,454	224,816	42.05	6,882	130,921	52.56	1,055	38,211	27.63	1517	56,684
1893	10,080	231,560	43.53	7,254	134,865	53.78	1,174	39,364	29.80	1652	57,331
1894	10,714	241,748	44.29	7,891	141,739	55.67	1,126	40,701	27.64	1697	59,308
1895	10,055	249,000	40.38	7,072	145,991	48.44	1,32	41,922	27.00	1811	61,087
1896	9,592	256,470	37.40	6,971	150,370	46.35	1,127	43,181	26.09	1491	62,919
1898	9,184	264,164	34.76
1899	9,433	272,089	34.66	6,908	159,528	43.30	1,013	45,810	22.11	1512	66,751
1900	9,655	286,251	34.45	7,140	164,314	43.45	982	47,184	20.81	1533	68,753
1901	9,892	288,658	34.27	7,460	169,243	44.08	964	48,599	19.83	1468	70,86
1902	9,616	297,317	32.44	7,184	174,320	41.21	892	50,057	17.81	1570	72,910
	9,907	277,829	35.65	7,370	169,165	43.56	909	40,549	22.41	1628	68,115
	9,465	245,329	39.10	6,940	142,273	49.45	1,046	41,035	25.95	1497	60,364
											24.96

D'après le tableau des naissances ci-dessus, on constate que la moyenne de la natalité, durant les 16 dernières années, sans distinction d'autune nationalité, a été de 39.10 pour 1,000 de notre population. Les Canadiens-français fournissent une moyenne de 49.95; les autres catholiques, une moyenne de 25.95, et les protestants de 24.96 pour les 16 dernières années.

L'année dernière, le taux de la natalité, toutes les nationalités comprises, a été de 36.08 pour 1,000.

Canadiens-français, 43.64; autres catholiques, 30.69; protestants, 20.52.

Le nombre des décès, excédant celui des naissances, est de 3.375.

Parmi les Canadiens-français, le surplus des décès sur les naissances est de 2.541; parmi les autres catholiques ce surplus est de 337; chez les protestants, il est de 507.

Le taux de la natalité, pour 1903, a été de 26.08 pour 1,000 ou de 3.02 pour 1,000 moindre que le taux de la natalité moyenne pour les seize dernières années. Cependant, c'est le taux de natalité annuelle le plus élevé depuis 1896; il est de 0.43 pour 1,000 plus élevé que celui de 1902 et de 3.54 pour 1,000 plus élevé que celui de 1901.

Natalité dans quelques villes étrangères

Les taux de natalité, pour 1903, à New-Castle-upon-Tyne, de 33.4; à Manchester, de 31.1 pour 1,000 de la population; à Liverpool, de 32.8; à Glasgow, de 31.9; à Dublin, de 28.8; à Belfast, de 32.1; à Edimbourg, de 24.8; à Saint-Pétersbourg, de 29.4; à Paris, de 20.3; à New-York, de 25.4; à Londres, de 28.4; à Berlin, de 24.7; à Munich, de 33.2; à Vienne, de 28.8; à Trieste, de 31.7; à Moscou, de 31.6; à San-Francisco, de 14.1; et à Boston, de 26.6.

Typhoid fever caused 90 deaths, or 4 more than in 1902; but 40 less than in 1901, and 30 less than in 1900.

Bronchitis caused 224 deaths or 6 more than in 1902. Pneumonia (including broncho-pneumonia) caused 528 deaths, or 16 less than in 1902.

The deaths amongst the prematurely born formed 2.08 per cent. of the total mortality.

Under 6 months of age, the mortality formed 27.24 per cent. of the total; from 6 months to 1 year, 10.43 per cent; from 1 to 2 years, 7.73 per cent; from 2 to 5 years, 4.97 per cent; making a total percentage under 5 years of 52.48 per cent.

The mortality under 1 years of age was 249 in January, 224 in February, 277 in March, 293 in April, 301 in May, 487 in June, 536 in July, 349 in August, 238 in September, 246 in October, 200 in November and 248 in December.

An eminent statistician of Berlin reports that the infantile mortality in his country was much higher than in other neighbouring countries. In Sweden, for example, 7 to 8 per cent. of the children die during the first year of life; in France, 15 per cent, while in Prussia the rate is 23.6 per cent, a figure only exceeded by the rate in Russia; in Montreal, the rate in 1903 was 25.89 per cent.

* * *

NATALITE. — BIRTH RATE.

Année / Year.	Nombre Total. Number.	Population Totale. Total Population.	Proportion par 1,000 habitants. Rate per 1,000 inhabitants.	Canadiens-français. French Canadians.	Population C.-F. F.C.	Proportion par 1,000 habitants. Rate per 1,000 inhabitants.	Autres catholiques. Other Catholics	Autre population catholique. Other catholic population.	Proportion par 1,000 habitants. Rate per 1,000 inhabitants.	Population protestante Protestant.	Proportion par 1,000 habitants. Rate per 1,000 inhabitants.
1887	8,249	189,051	43.63	6,023	108,819	55.34	1,001	32,254	31.03	1225	47,978
1888	8,658	201,743	42.91	6,284	114,908	54.68	1,083	35,527	30.48	1291	51,308
1889	8,680	210,000	41.33	6,263	119,612	52.36	1,067	36,981	28.85	1350	53,407
1890	8,672	216,300	40.09	6,357	123,200	51.59	1,036	38,090	27.19	1279	55,010
1891	9,576	218,268	43.87	7,047	127,108	55.44	1,139	37,098	30.70	1390	54,062
1892	9,454	224,816	42.05	6,882	130,921	52.56	1,055	38,211	27.63	1517	56,684
1893	10,080	231,560	43.53	7,254	134,865	53.78	1,174	39,364	29.80	1652	57,331
1894	10,714	241,748	44.29	7,891	141,739	55.67	1,126	40,701	27.64	1697	59,308
1895	10,055	249,000	40.38	7,072	145,991	48.44	1,32	41,922	27.00	1811	61,087
1896	9,592	256,470	37.40	6,971	150,370	46.35	1,127	43,181	26.09	1491	62,919
1898	9,184	264,164	34.76
1899	9,433	272,089	34.66	6,908	159,528	43.30	1,013	45,810	22.11	1512	66,751
1900	9,655	286,251	34.45	7,140	164,314	43.45	982	47,184	20.81	1533	68,753
1901	9,892	288,658	34.27	7,460	169,243	44.08	964	48,599	19.83	1468	70,86
1902	9,616	297,317	32.44	7,184	174,320	41.21	892	50,057	17.81	1570	72,910
	9,907	277,829	35.65	7,370	169,165	43.56	909	40,549	22.41	1628	68,115
	9,465	245,329	39.10	6,940	142,273	49.45	1,046	41,035	25.95	1497	60,364
											24.96

According to the above table of births, it will be seen that the mean birth-rate of the 16 past years, without distinction as to nationality, was 39.10 per 1000 of the population.

The French Canadian birth-rate was 49.95 per 1000, that of other Catholics 25.95 and of Protestants, 24.96 per 1000 for the past 16 years.

The total birth-rate for 1903, was 36.08 per 1000.

The rate for that year among French Canadians was 43.64 per 1000; other Catholics, 30.69 and Protestants, 20.52.

The excess of births over deaths was 3,375, distributed as follows:

French Canadians, 2541; other Catholics, 337 and Protestants, 507.

The birth-rate in 1903, was 36.08 per 1000, or 3.02 per 1000 less than the average for the preceding 16 years, and yet it is the highest rate since 1896. It is 0.43 per 1000 higher than in 1902, and 3.54 per 1000 higher than in 1901.

Birth-rate in certain foreign cities.

The birth-rate for 1903, in New-Castle-upon-Tyne was 31.1 per 1000; in Liverpool, 33.4; in Manchester, 32.1; in Glasgow, 31.9; in Dublin, 28.8; in Belfast, 32.1; in Edinburgh, 24.8; in St. Petersburg, 29.4; in Paris, 20.3; in New York, 25.4; in London, 28.4; in Berlin, 24.7; in Munich, 33.2; in Vienna, 28.8; in Trieste, 31.7; in Moscow, 31.6; in San Francisco, 14.1 and in Boston, 26.6.

NUPTIALITE. — MARRIAGE RATE.

D'après le tableau ci-dessus il appert que le taux de nuptialité annuelle durant 1903 a été de 10.16 pour 1,000 du total de la population, ce qui donne une augmentation de 1.18 sur le taux de la nuptialité moyenne annuelle pour les seize années passées, une augmentation de 0.94 pour 1,000 sur la nuptialité annuelle durant 1902, et une augmentation de 2.01 pour 1,000 sur la nuptialité annuelle de 1901.

Pour les Canadiens-français, la moyenne annuelle de nuptialité, pour 1903, aurait donc été de 10.75 pour 1,000 de la population (de cette nationalité) ou de 0.79 pour 1,000 de la moyenne annuelle calculée pour les quinze dernières années, ou de 1.04 pour 1,000 en plus de la nuptialité annuelle de 1902, ou de 1.28 pour 1,000 en plus de celle de 1901.

Pour les autres catholiques, la moyenne annuelle des mariages, durant 1903, a été de 7.35 pour 1,000 ou 1.29 pour 1,000 en plus de la moyenne de la nuptialité annuelle pour les quinze dernières années; ce qui donne 0.06 et 1.50 pour 1,000 en plus pour les deux dernières années, 1902 et 1901 respectivement.

Pour les protestants, 1903 aurait fourni une nuptialité de 10,36 pour 1,000 ou 1,39 pour 1,000 en plus de la moyenne annuelle des quinze dernières années, ou 1,21 pour 1,000 en plus de la nuptialité annuelle de 1902, ou encore 1,32 en plus de celle de 1901.

Mesures contre la tuberculose

Les ravages causés par la tuberculose pulmonaire (consommation) et les autres affections tuberculeuses ont induit les autorités sanitaires municipales à se joindre au mouvement inauguré par une nouvelle association philanthropique "La Ligue Anti-Tuberculeuse." Cette Société, fondée par quelques-uns de nos concitoyens les plus éminents, a pour but d' enrayer, le plus possible, le développement et la dissémination de cette terrible contagion qu'on a surnommée, avec raison, la *peste blanche*.

L'assistance donnée par le Bureau d'Hygiène à cette nouvelle organisation consiste à lui prêter les services d'un inspecteur expérimenté du service sanitaire, qui doit agir pour la Société comme son agent dans les visites auprès des patients tuberculeux et de leurs familles. Cet agent ne doit pas seulement s'informer des usages et coutumes de ces familles, mais aussi il doit voir à l'état sanitaire des domiciles, quant à la ventilation et au drainage et à toute autre cause d'insalubrité qui pourrait exister. Il doit indiquer aux intéressés toutes les précautions recommandables pour prévenir la propagation de l'infection tuberculeuse; l'agent est encore chargé de transmettre aux patients et à leurs familles, non seulement les instructions verbales, mais aussi toute la "littérature" publiée par la Société, en feuilles ou en pamphlets.

According to the above table, it appears that the marriage rate for 1903 was 10.16 per 1000 of the population, giving an increase of 1.18 over the mean rate for the preceding 16 years, or an increase of 0.94 per 1000 over the rate in 1902 and 2.01 over that for 1901.

The marriage rate among the French-Canadians for 1903 was 10.75 per 1000 of the population, or 0.79 per 1000 more than the mean rate for the preceding 15 years, or 1.04 per 1000 more than in 1902 and 1.28 per 1000 more than in 1901.

Among other Catholics, the rate for 1903 was 7.35 per 1000 or 1.29 per 1000 more than the mean rate for the preceding 15 years; or 0.06 and 1.50 per 1000 more than in 1901 and 1902 respectively.

Among Protestants the marriage rate in 1903, was 10.36 per 1000, or 1.39 per 1000 more than the mean rate for the preceding 15 years, or 1.21 per 1000 more than in 1902, or 1.22 more than in 1901.

Measures Against Tuberculosis.

The ravages made by pulmonary tuberculosis and other tuberculous affections induced the municipal sanitary authorities to join the movement inaugurated by a new philanthropic association "The Tuberculosis League", founded by a few of our most prominent fellow citizens, with the object of preventing, as far as possible, the development and dissemination of the contagion of this terrible disease, called with reason "the white plague."

The assistance rendered the new organization by the Health Committee consists in lending the services of an experienced sanitary inspector to act for the league as their agent in visiting tuberculous patients and their families. This agent must not only inform himself as to the habits of such families, but moreover must see to the sanitary state of the domicile, paying particular attention to defective ventilation, drainage and other sources of insalubrity. He is required to point out to the persons of interested, the precautions most recommended to prevent the propagation of the infection of tuberculosis. He has, the program, not only to give verbal instructions to the patients and their families, but also distribute to them the literature published by the league, in the form of leaflets or pamphlets.

(1) Le rapport pour l'année 1897 n'ayant pas été publié, les détails par nationalités, font défaut.

L'inspecteur sanitaire, mis à la disposition de la Ligue depuis le mois de juin, n'a pu consacrer à ce travail que la moitié de son temps, vu que cet officier était déjà proposé à d'autres fonctions.

De ce rapport il appert que 114 patients atteints de tuberculose ont été visités depuis le commencement de juin à la fin de décembre 1903, et que l'inspecteur leur a fait 323 premières visites, 116 deuxièmes et 201 troisièmes visites, soit un total de 640 visites.

Parmi les 321 maisons visitées, il en a trouvé 12 avec ventilation défectueuse et 2 dans un état d'insalubrité complète.

On doit ajouter que l'inspecteur a non seulement visité les domiciles où il y avait des patients tuberculeux, mais aussi 209 maisons où des personnes sont décédées par cette maladie.

Pour rendre cette nouvelle lutte anti-tuberculeuse aussi populaire et sympathique parmi les médecins pratiquants de la Ville et de la banlieue, on crut bon de leur communiquer, à chacun, la lettre-circulaire explicative suivante sur les engagements respectifs de la Ligue Anti-Tuberculeuse et du Bureau d'Hygiène.

* * *

Montréal...mai,...1903.

Monsieur le docteur,

Le Bureau d'Hygiène municipal et la Ligue Anti-Tuberculeuse de Montréal ont décidé d'agir en commun accord pour prévenir en autant que possible la dessimation de la tuberculose. Pour assurer le succès de ce projet, il est clair qu'il faut non seulement l'adhésion, mais aussi le concours de la profession médicale.

La déclaration volontaire des cas répondra, pour le moment aux besoins de cette entreprise. De son côté, le Bureau d'Hygiène verra à ce que chaque cas rapporté soit visité par un inspecteur sanitaire, lequel aura charge de faire connaître au patient lui-même et à son entourage les précautions à prendre concernant la disposition des crachats; il indiquera les méthodes de propreté et de désinfection à suivre, et fera aussi la distribution de la "littérature" se rapportant à ces différents sujets.

La Ligue se chargera de fournir l'infirmière, les nouritures diététiques spéciales, les médicaments, les désinfectants et les crachoirs hygiéniques, etc., dans tous les cas d'indigence.

On pourra rapporter tout cas de tuberculose soit au Bureau d'Hygiène de la municipalité, ou au bureau de la Ligue, No 11, rue Bleury. Dans tous les cas, le médecin pourra compter que ses instructions seront suivies avec soin, et que tout ce qu'il pourra suggérer, dans l'intérêt de son patient, recevra une attention toute particulière de la part de ces deux organisations.

Vos très dévoués,

A.-J. RICHER, M.D.

Secrétaire honoraire

de la Ligue Anti-Tuberculeuse de Montréal.

L. LABERGE,

Médecin en chef du Bureau d'Hygiène.

(A SUIVRE)

The sanitary inspector placed at the disposal of the anti-tuberculosis league, could only give one half of his time to the work, as he had already other duties to attend to.

According to this report, it appears that 114 patients were affected with tuberculosis from the beginning of June to the end of December 1903. He made 323 first visits (this figure includes houses where deaths from the disease had occurred); 116 second visits and 201 third visits to them, making a total of 640.

Of the 321 houses visited, in 12 the ventilation was found defective and 2 were in a most unhealthy state.

The inspector also visited 209 houses after the death of the patients, this, of course, in addition to the visits above mentioned.

In order to render the fight against tuberculosis popular amongst the medical practitioners of the City and surrounding municipalities, the following circular letter was sent them, in which the respective agreements of the anti-tuberculosis league and the Health Committee were explained.

* * *

Montreal,...May....1903.

Dear Doctor,

The City Board of Health and the anti-tuberculosis league of Montreal have decided to act in harmony, in the endeavour to prevent as far as possible, the dissemination of tuberculosis. In order to ensure the success of the project, it is evident that it is necessary to have not only the sympathy, but also the active assistance of the medical profession. The voluntary reporting of cases will, for the present, meet the needs of this enterprise. On its part, the Health Committee will see that every case reported is visited by a sanitary inspector, whose duty it will be to make known to the patient and those about him, the precautions to be taken concerning the disposal of the sputum, the methods of cleanliness and disinfection to be adopted, as also to distribute the literature relating to those matters.

The league takes upon itself to furnish a nurse, special dietetic food, medicine, disinfectants, hygienic cuspidors, etc., in all cases of poverty.

Cases of tuberculosis may be reported to the Health Department or to the office of the League, No. 11, Bleury street.

The attending physician may rest assured that in every instance, his instructions will be carefully followed, and anything that he may suggest in the interests of his patients, will receive particular attention from both the Health Committee and the League.

Yours very faithfully,

A. J. RICHER, M.D.
Honorary Secretary,
Anti-Tuberculosis League of Montreal.

L. LABERGE,

Medical Health Officer.

(TO BE CONTINUED.)

Avis aux Abonnés

Les abonnés qui éprouvent quelque retard dans la réception de LA GAZETTE MUNICIPALE sont priés d'en avertir aussi tôt que possible le directeur.

Notice to Subscribers

Subscribers who experience any delay in receiving the MUNICIPAL GAZETTE are requested to at once notify the editor.

DELIBERATIONS

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 14 octobre

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Turner, Robillard et Ricard.

— Soumise une lettre de M. A. Hadis demandant à louer les étages 14 et 15 du marché Saint-Jean-Baptiste, à raison de \$1.00 l'un par semaine.

Résolu: D'accueillir sa demande.

— Soumise une lettre de M. H.-V. Girard, secrétaire de "La Garde Pie X" demandant à louer la salle dans le haut du marché Saint-Jean-Baptiste, le 27 ou 31 du courant au soir pour y donner une représentation sous le patronage de M. l'échevin Duquette.

Résolu: D'accueillir cette demande, moyennant \$5.00 payables d'avance, afin de couvrir les frais d'éclairage et d'entretien de la salle en question.

— Soumise une lettre des paroissiens de Sainte-Agnès, appuyés par M. l'échevin Proulx, demandant l'usage de la salle dans le haut du marché Saint-Jean-Baptiste, un soir par mois, commençant en novembre prochain jusqu'au mois d'avril prochain, s'engageant à payer pour la lumière et l'entretien de la salle en question.

Résolu: D'accueillir cette demande, moyennant \$3.00 par soirée, payables d'avance.

— Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission des Finances, en date du 7 octobre courant, relativement aux droits de marché perçus sur le fromage expédié à la ville par les bateaux.

A ce sujet est soumise une requête de plusieurs commerçants de fromage, accompagnée d'une lettre de M. E. Blanchard, député, demandant une réduction dans les droits de marché imposés sur le fromage déposé sur les quais par les bateaux.

Résolu: Que ces personnes soient informées que cette Commission regrette de ne pouvoir changer les règlements depuis longtemps établis à cet égard.

— Soumise une lettre de M. J. Haynes, secrétaire de la Chambre de Commerce du District de Montréal, déclarant que le commerce de foin, en détail, se pratique librement sur les quais au préjudice de plusieurs marchands.

A ce sujet le surintendant informe la Commission qu'il a donné instruction aux employés du département de faire la perception des droits du marché sur les quais.

— Conformément à la demande qui lui en a été faite par la Commission, M. L.-R. Montbriant, architecte, soumet un rapport au sujet des défauts du plancher au nouveau marché à bestiaux de l'Est.

MM. Côté & Marsan, entrepreneurs de l'édifice en question, aussi présents, donnent toutes les explications nécessaires, à la satisfaction de la Commission; et, à la demande de la Commission, MM. Côté & Marsan présentent une soumission demandant \$245.00 pour refaire et solidifier le plancher en question où besoin s'en fait sentir.

Résolu: Que cette soumission soit acceptée aux prix et conditions spécifiés.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que d'après le rapport de M. L.-R. Montbriant, architecte, le surintendant soit autorisé à faire poser dix-huit bouches d'égout à l'écurie No 2, actuellement en voie de construction au marché à bestiaux de l'Est. le coût de cette entreprise ne devant pas dépasser \$5.00 pour chaque bague d'égout, et le tout devant être fait en conformité avec les règlements sanitaires.

— La question de changer le logis du gardien au marché Bonscours étant discutée,

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que M. L.-R. Montbriant, architecte, soit prié de préparer gratuitement des plans et spécifications à l'effet de convertir en logements privés, pour les gardiens, une partie de l'étage supérieur à l'extrémité ouest dudit marché, et dans le cas où M. Montbriant refuserait, que le surintendant soit autorisé à prier M. Gauthier, architecte,

de bien vouloir préparer les plans et devis pour les travaux en question, ce dernier devant recevoir 2½% pour la préparation desdits plans et devis, et 2½% en sus si les travaux sont exécutés.

— A la demande de M. l'échevin N. Leclaire, M. l'échevin Bumbray propose, et il est

Résolu: Qu'un rapport soit présenté à la Commission des

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting, held the 14th of October.

Present: Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Turner, Robillard and Ricard.

— Submitted a letter from Mr. A. Hadis, asking to rent stalls 14 and 15 in St. Jean-Baptiste market, at the rate of \$1.00 each per week.

Résolu: To acquiesce in said request.

— Submitted a letter from Mr. H. V. Girard, secretary of "La Garde Pie X," asking to rent the hall in the upper part of St. Jean-Baptiste market on the evening of the 27th or 31st instant for the purpose of giving a play under the patronage of Ald. Duquette.

Résolu: To acquiesce in said request, provided that he pay \$5.00 in advance to cover the cost of the lighting and care of said hall.

— Submitted a letter from the parishioners of St. Agnes, supported by Ald. Proulx, asking for the use of the upper part of St. Jean-Baptiste market, one evening each month, beginning November next until April, agreeing to pay for the lighting and care of said hall.

On motion of Ald. Robillard, it was

Résolu: To acquiesce in said request provided that they pay \$3.00 in advance per evening.

— Submitted and read an extract from the minutes of the Finance Committee, dated the 7th of October instant, respecting market fees collected on cheese sent, by boat, to the City.

A petition was submitted by several cheese dealers anent this question, accompanied by a letter from Mr. Blanchard, member of parliament, praying for a reduction of market fees levied on cheese landed, by boat, on the wharves.

Résolu: That said petitioners be informed that this Committee regrets to be unable to alter the by-laws long since enacted upon this subject.

— Submitted a letter from Mr. J. Haynes, secretary of the Chamber of Commerce of the District of Montreal, stating that the retailing of hay was being indulged in upon the wharves to the injury of several merchants.

The superintendent informed the Committee that the employees of the department had been instructed to collect market fees upon the wharves.

— In accordance with the request of the Committee, Mr. L. R. Montbriant, architect, submitted a report respecting the defects in the new Eastern cattle market floor.

Messrs. Côté & Marsan, contractors, who built the market in question, and who were also present, gave all needed explanations to the satisfaction of the Committee and, at the request of the Committee, Messrs. Côté & Marsan submitted a tender, asking \$245 to make over again and solidify the floor in question where needed.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Résolu: To accept said tender for the price and under the conditions therein mentioned.

On motion of Ald. Ricard, it was

Résolu: That seeing the report of Mr. L. R. Montbriant, architect, the superintendent be authorized to have 18 gullies installed at No. 2 stable now being rebuilt at the Eastern cattle market, the cost of which not to exceed \$5.00 per gully, and the whole to be done in accordance with the sanitary by-law.

— The question of changing the tenement of the Bonsecours market guardian having been taken up,

On motion of Ald. Bumbray, it was

Résolu: That Mr. L. R. Montbriant, architect, be requested to prepare, free of charge, plans and specifications to turn into private tenements, for the accommodation of the guardians, part of the upper story of the west end of said market building, and in case Mr. Montbriant refused to do so, then to authorize Mr. Gauthier, architect, to prepare plans and specifications for the work in question, he to receive 2½% for preparing said plans and specifications, and an additional 2½% if said work is carried out.

— At the request of Ald. Leclaire, Ald. Bumbray moved, and it was

Résolu: That a report be made to the Finance Commit-

Finances recommandant de voter un crédit de \$2,000 pour la construction d'un trottoir en dalles de pierre autour du marché Saint-Jean-Baptiste.

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil demandant l'autorisation d'opérer le virement des montants suivants, savoir: \$45 du crédit voté pour "contingent au marché à bestiaux de l'Est" à être appliquées au "contingent du marché Saint-Antoine;" \$70.00 des "réparations générales au marché à foins," et \$80.00 des "réparations générales au marché Saint-Jean-Baptiste," soit \$150.00 à être appliquées aux "réparations générales au marché Saint-Antoine."

Résolu: Que le surintendant soit autorisé à acheter une paire de bottes en caoutchouc pour l'usage du constable Houle qui est en devoir permanent au marché à bestiaux de l'Est.

Le surintendant fait rapport que la Compagnie du Pacifique Canadien, qui a obtenu de la Ville le privilège de garder et de soigner les animaux au marché de l'Est, entend s'emparer du produit de la vente d'un certain nombre d'animaux abandonnés ou oubliés sur le marché en question en attendant les réclamations des propriétaires.

Résolu: De prier les avocats de la Ville de bien vouloir donner leur opinion sur la question de savoir si, d'après le bail passé entre la Ville et la Compagnie du Pacifique, cette dernière a le droit de s'emparer des animaux en question.

Conformément à un extrait des minutes de la Commission spéciale du Revenu, en date du 7 octobre courant, la Commission prend en considération une liste des crédits requis dans les différents marchés et pesées, savoir:

Marché Bonsecours	\$19,000
Marché à bestiaux de l'Est	35,000
Marché Saint-Antoine	1,000
Marché Saint-Laurent	1,000
Marché Saint-Jean-Baptiste	500
Marché Saint-Jacques	750
Pesée Papineau	350
Total	\$57,600

Résolu: De présenter cette demande de crédits à la prochaine séance de la Commission spéciale du Revenu.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

A. LEBLANC,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 21 octobre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission et soumet une requête d'électeurs du quartier Hochelaga demandant qu'un trottoir conduisant aux usines du Pacifique soit posé rue Moreau.

Question différée en attendant que la rue Moreau soit ouverte jusqu'auxdites usines.

REQUETES, ETC.

De M. Arthur-F. Gault, président du "Montreal Collie Club", demandant l'autorisation de tenir une exposition canine aux carrières d'Outremont, le 22 octobre.

Résolu: D'accueillir la demande du "Montreal Collie Club."

De la Compagnie du Pacifique Canadien demandant l'autorisation de construire une voie latérale rue Saint-Patrice, depuis les limites ouest de la Ville jusqu'à l'établissement de la "Canada Sugar Refining Company."

De manufacturiers occupant la berge sud du canal Lachine, demandant que soit accordée ladite requête de la Compagnie du Pacifique.

De propriétaires d'immeubles de la rue Saint-Patrice demandant que ne soit pas accordée la requête de la Compagnie du Pacifique.

Résolu: Que ladite demande de la Compagnie du Pacifique, ainsi que lesdites requêtes des parties intéressées, soient renvoyées à la sous-commission instituée à l'assemblée du 13 octobre et chargée d'étudier la demande faite par la compagnie du Grand-Tronc pour prolonger sa voie de la rue Saint-Patrice.

tee, recommending that \$2,000 be voted with which to build a stone sidewalk around St. Jean-Baptiste market.

Resolved: That a report be made to Council, asking to vary the following amounts, to wit: \$45.00, from the appropriation voted to the "contingent fund of the East end cattle market" and to apply the same to the "contingent fund of St. Antoine market;" \$70.00 from "general repairs to the hay market" and \$80.00 from "general repairs to St. Jean-Baptiste market," that is \$150, and to apply the same to "general repairs to St. Antoine market."

Resolved: That the superintendent be authorized to purchase a pair of rubber boots for constable Houle, who is doing permanent duty at the East end cattle market.

The superintendent reported that the Canadian Pacific Railway who was given the privilege by the City to keep and feed cattle at the East end cattle market, intended to take possession of the proceeds of the sale of a certain number of cattle abandoned or forgotten at the market in question, pending the claims of proprietors.

Resolved: That the City Attorneys be requested to give their opinion as to whether, according to the terms of the lease passed between the City and the C. P. R. Company, the latter has the right to take possession of the cattle in question.

In accordance with an extract from the minutes of the Special Committee on Revenu, dated the 7th of October, instant, the Committee took up the list of appropriations wanted by the different City markets and scales, to wit:

Bonsecours market	\$19,000
East end cattle market	35,000
St. Antoine market	1,000
St. Lawrence market	1,000
St. Jean-Baptiste market	500
St. James market	750
Papineau scale	350
Total	\$57,600

Resolved: To bring up said request, for appropriations before the Special Committee on Revenu, at its next meeting.

Adjourned.

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting, held the 21st. of October.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, N. Lapointe, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

Ald. Bumbray appeared before the Committee and submitted a petition from electors of Hochelaga ward, praying that a sidewalk be laid on Moreau street, leading to the C. P. R. shops.

Consideration deferred until Moreau street be opened as far as said shops.

PETITIONS, ETC.

From Mr. Arthur F. Gault, president of the "Montreal Collie Club" for permission to hold dog-show in Outremont quarry on October 22nd.

Resolved: That the request of the Montreal Collie Club be acceded to.

From the Canadian Pacific Railway Co., an application for permission to construct a branch line along St. Patrick street, from the western City limits to the premises of the Canada Sugar Refining Company.

From manufacturers occupying premises on the south bank of Lachine canal, a petition, praying that said application of the Canadian Pacific Railway Co., be granted.

From interested proprietors of immovables situated on St. Patrick street, a petition praying that said application of the Canadian Pacific Railway Co., be not granted.

Resolved: That said application and petitions be referred to the sub-committee appointed at the meeting, held on Oct. 13th. to consider the application of the Grand Trunk Ry. for permission to extend its St. Patrick street line.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soient acceptées gratuitement et sans conditions, de la succession Charles Sheppard, la rue Hood, de la rue Fullum à la rue Parthenais, dans le quartier Sainte-Marie, ainsi que la rue Clay, de la rue Amity à la rue Hood, dans le même quartier.

Sur rapport du Bureau de Santé, il est résolu: De présenter au Conseil des rapports recommandant que la Commission de la Voirie soit autorisée à construire des égouts dans les rues suivantes:

Rue Sherbrooke, depuis l'avenue Atwater jusqu'aux limites de la Ville.

Rue Sanguinet, depuis la rue Albina jusqu'à une distance de 35 pieds vers le sud.

Rue Boucher, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Saint-Denis.

Rue Davidson, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à la rue Forsythe.

Rue Dufferin, depuis la rue Comte jusqu'aux limites de la Ville.

Chemin de la Côte des Neiges, depuis l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à l'avenue Cedar.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de voter \$500, afin de creuser des fosses pour éprouver le terrain aux endroits où doivent être construits des égouts.

Soumis un estimé du coût d'un trottoir permanent à être construit en face de la succursale de la Banque de Montréal, rue Wellington.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

A la demande de M. l'échevin Bastien, il est résolu: De prier la "Montreal Street Railway Co." de mettre à l'ouvrage une équipe de jour et une équipe de nuit sur la rue Sainte-Catherine Est, afin d'enlever au plus tôt les obstacles que rencontre à cet endroit le trafic.

Soumis un extrait des minutes de la Commission des Finances demandant si la Voirie peut utiliser le terrain situé à l'angle de l'avenue Atwater et de la rue Centre et appartenant à la Ville.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un plan et un rapport.

Soumise une autre de M. A.-B. Fraser demandant l'autorisation de construire une voûte sous le trottoir en face de son établissement, 2659 rue Sainte-Catherine.

Résolu: Que cette permission soit donnée à M. Fraser, à condition qu'il se conforme aux dispositions des règlements régissant ces permis.

Soumis une lettre de la "Montreal Street Railway Co." au sujet de la voie de la rue Gosford.

Déposée sur le bureau.

Soumise une lettre de M. F. Laliberté se plaignant du changement de niveau qui a été effectué en face de son établissement rue Rivard.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire rapport.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la rue Larivière, à l'est de la rue Parthenais, soit inscrite et décrite au répertoire des rues, comme rue publique, conformément à l'article 410 de la charte de la Ville.

Soumise une lettre de M. C. Dessaulles, avocat, de la part de M. Jos. Leman, demandant l'autorisation de construire une voûte au-dessous du trottoir de la rue Sanguinet, ladite voûte devant être recouverte d'un toit en bois.

Résolu: D'informer M. Dessaulles qu'il ne pourra voir sa requête accordée qu'à la condition qu'il se conforme aux règlements.

Soumise une lettre de MM. Marchand & Haskell, architectes, suggérant de changer le niveau de la rue Sherbrooke, à l'ouest de l'avenue Atwater.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un plan et de faire rapport.

RAPPORTS

Soumis le rapport de l'inspecteur de la Ville déclarant que le coût de l'élargissement projeté de l'avenue Mount-Royal, depuis l'avenue Papineau jusqu'à la rue Dufferin, est estimé à \$2,432.00 sans compter les procédures en expropriation.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que ladite partie de l'avenue Mount-Royal soit élargie jusqu'à la ligne d'homologation.

Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que soient expropriées les propriétés suivantes, d'après la loi des expropriations annuelles:

Resolved: That a report be made to Council recommending that Hood street, from Fullum street to Parthenais street, in St. Mary's ward, and Clay street, from Amity street to Hood street, also in St. Mar's ward, be accepted gratuitously and unconditionally from the estate Charles Sheppard.

On the reports of the Board of Health, it was

Resolved: That reports be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to construct sewers in the following streets:

Sherbrooke street, from Atwater avenue, to City limits.

Sanguinet street, from Albina street to a distance of 35 feet southwards.

Boucher street, from end of present sewer to St. Denis st.

Davidson street, from end of existing sewer to Forsythe street.

Dufferin street, from Comte street to the City limits.

Côte des Neiges Road, from end of present sewer to Cedar avenue.

Joliette street, between Forsythe and Ontario streets.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that \$500 be voted to sink test pits for sewers.

Submitted an estimate for permanent sidewalk in front of the Bank of Montreal branch, on Wellington street.

Consideration deferred until next meeting.

At the request of Ald. Bastien, it was

Resolved: That the Montreal Street Ry. Co., be requested to place a day gang and a night gang on the work on St. Catherine street East, so as to remove all obstruction to traffic as soon as possible.

Submitted an extract from the minutes of a meeting of the Finance Committee enquiring whether this department can utilize the City property situated at the corner of Centre street and Atwater avenue.

Referred to City Surveyor for report and plan.

Submitted an application from Mr. A. B. Fraser, for permission to construct a vault under the sidewalk in front of his premises, 2659 St. Catherine street.

Resolved: That permission be granted to Mr. Fraser to construct the said vault in conformity with the provisions of the City by-laws governing such permits.

Submitted a letter from the Montreal Street Ry. Co., anent Gosford street line.

Laid on the table.

Submitted a letter from Mr. E. Laliberté complaining of the change in level of the permanent sidewalk in front of his premises on Rivard street.

Referred to City Surveyor for report.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that Larivière street, east of Parthenais street, be inscribed and described in the register of streets as a public street in conformity with article 410 of the City charter.

Submitted a letter from Mr. C. Dessaulles, advocate, on behalf of Mrs. Jos. Leman for permission to construct a vault under the sidewalk on Sanguinet street, the said vault to be covered with a wooden top.

Resolved: That Mr. Dessaulles be informed that this permission cannot be granted unless the provisions of the by-laws be conformed with.

Submitted a letter from Messrs. Marchand & Haskell, architects, proposing a change in the level of Sherbrooke street, west of Atwater avenue.

Referred to City Surveyor for plan and report.

REPORTS

Submitted the City Surveyor's report, stating that the cost of proposed widening of Mount-Royal avenue, from Papineau avenue to Dufferin street is estimated at \$2,432 exclusive of cost of expropriation proceedings.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the said portion of Mount-Royal avenue be widened to the homologated line.

On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the following properties be expropriated under the Annual Expropriation Law:

Rue Guy, No du cadastre 1589-12, quartier Saint André, propriété de Joseph Marien.

Rue Sainte-Catherine, No du cadastre 1703-63 à 65, quartier Saint-André, propriété de Dame G.-A. Phillips, épouse de Denison-E. Bowie.

Rue Hibernia, No du cadastre 3251 pt., quartier Saint-Gabriel, propriété de Catherine Cahill.

Rue Saint-George, No du cadastre 463, quartier Saint-Laurent, propriété de Joseph Côté *et al.*

—M. l'échevin Turner se plaint de l'insuffisance de drainage du tunnel de la rue Wellington.

Résolu: Que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

—Sur proposition de M. l'échevin Bastien, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur l'opportunité de numérotter, à partir de la rue Saint-Laurent et en continuant l'énumération vers l'est et vers l'ouest, tous les édifices et maisons ayant front rue Sainte-Catherine, ainsi que ceux des rues parallèles à la rue Sainte-Catherine.

—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement de \$93.00 du crédit affecté aux "réparations aux ponts et tunnels" et d'appliquer ce montant à la réparation du toit de certaines constructions des chantiers de la rue McCord.

—*Résolu:* Les fonctionnaires de la Voirie ayant le privilège de voyager gratuitement par les tramways de la "Montreal Street Railway Co.", que cesdits fonctionnaires soient tenus d'exercer ce privilège dans l'exécution de leurs missions et qu'il ne leur soit point distribué de billets de tramways par le département.

—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet du pavage des rues et de la construction des trottoirs à Saint-Louis, Chicago, Buffalo et Toronto, villes qu'il a personnellement visitées et inspectées. (Ce rapport a été publié dans le dernier numéro de *La Gazette municipale*.)

Au nom de la Commission, M. le président complimente l'inspecteur de la Ville de son rapport qui a une grande importance, et il le félicite de son élection à la vice-présidence de la "Society of Municipal Improvements" qui doit tenir à Montréal sa prochaine réunion annuelle.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

J. H. DILLON,
Secretary.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 24 octobre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Lemay, Sauvageau, Lévy, Chaussé et Bumbray.

—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission des Finances du 19 octobre renvoyant à la Commission de l'Aqueduc son rapport demandant un crédit de \$4,250 pour acheter l'appareil Carroll afin d'en munir 850 bornes-fontaines.

Après quelque discussion, il est, sur proposition de M. l'échevin Chaussé,

Résolu: De demander à M. Carson, qui représente la compagnie, s'il ne consentirait pas à ce que le département se serve dudit appareil pour 100 bornes-fontaines, à titre d'expérience.

—*Résolu:* Sur recommandation du surintendant, de payer \$1,300 à MM. Bertrand & Chagnon, étant le montant de la balance qui leur revient de leur entreprise pour cimenter le bassin du square Saint-Louis; leur dépôt de \$400 devra néanmoins demeurer entre les mains du département jusqu'à l'acceptation définitive de leur travail.

—Lue une lettre de l'inspecteur en chef Veary se plaignant de la manière dont s'acquitte de ses devoirs l'inspecteur Foisy.

Après quelque discussion, il est

Résolu: Que M. Foisy soit renvoyé du service.

—*Résolu:* Que soit remboursé à MM. L. Cohen & Fils le dépôt de \$1,000 qu'ils ont fait en se chargeant de la fourniture de charbon, laquelle entreprise est maintenant terminée.

—Le surintendant fait rapport que M. O'Neil est maintenant absent pour cause de maladie et qu'il demande un mois de congé. Il soumet en même temps une lettre du docteur de Martigny qui recommande à M. O'Neil de prendre un mois de repos.

Après quelque discussion au sujet de la manière dont M. O'Neil pourrait être remplacé durant le temps de son ab-

Guy street, cadastral No. 1589-12 St. Andrew ward, property of Joseph Marien.

St. Catherine street, cadastral No. 1703-63 to 65 St. Andrew's ward, property of Dame G. A. Phillips, wife of Duncan E. Bowie.

Hibernia street, cadastral No. 3251 pt. St. Gabriel ward, property of Catherine Cahill.

St. George street, cadastral No. 463, St. Lawrence ward, property of Joseph Côté *et al.*

—Ald. Turner complained of the insufficient drainage at the Wellington street subway.

Resolved: That the matter be placed on the order paper, for consideration at next meeting.

—On motion of Ald. Bastien, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to report as to the advisability of numbering eastwards and westwards from St. Lawrence street, all buildings fronting on St. Catherine street and streets parallel to the latter.

—*Resolved:* That a report be made to Council, recommending that \$93.00 be varied from appropriation for "Repairs to bridges and subways" and applied to repair the roofs of certain buildings at McCord street yard.

—*Resolved:* That officers of this department enjoying the privilege of free transportation over the Montreal Street Railway system, must exercise said privilege in the performance of their official duties, and no street car tickets shall be issued to them by the department.

—Submitted and read the City Surveyor's report, regarding the street pavements and sidewalks of St. Louis, Chicago, Buffalo and Toronto, which he personally inspected while visiting the said cities. (Said report has been published in the last issue of the *Municipal Gazette*.)

On behalf of the Committee, the chairman complimented the City Surveyor upon submitting so valuable and able a report and congratulated him also upon his election to the vice-presidency of the American Society of Municipal Improvements, which is to hold its next annual meeting in Montreal.

Adjourned.

WATER COMMITTEE

Report of Meeting, held the 24th of October.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Lemay, Sauvageau, Lévy, Chaussé and Bumbray.

—Submitted and read an extract from the minutes of a meeting of the Finance Committee, held on the 19th October, referring back to the Water Committee their report, asking for an appropriation of \$4,250, for the purchase of the Carroll patent to equip 850 hydrants.

After some discussion, it was, on motion of Ald. Chaussé,

Resolved: That Mr. Carson who represents the company, be asked if he is willing to allow the department, to equip 100 hydrants with the device, as an experiment.

—*Resolved:* On the recommendation of the superintendent, to pay Messrs. Bertrand & Chagnon \$1,300, being the balance due on account of their contract for the cementing of St. Louis square basin, their deposit of \$400 to be retained until the final acceptance of the work.

—Read a letter from Chief Inspector Veary, complaining of the manner in which Inspector Foisy performs his duties

After some discussion, it was

Resolved: That Mr. Foisy be dismissed from the service.

—*Resolved:* To refund Messrs. L. Cohen & Son, their deposit of \$1,000 retained in connection with their coal contract now complete.

—The superintendent reported that Mr. O'Neil was absent, sick, and asked for one month leave of absence; he also read a letter from Dr. DeMartigny, recommending Mr. O'Neil to take a month's rest.

After some discussion as to how he would be replaced during his absence, the matter was left in the hands of the

sence, le surintendant est chargé de voir à se procurer de l'aide des autres départements lorsqu'il en aura besoin.
Ajournement.

FRANK DOWD
Secretary.

chairman, to see and obtain aid from other departments when required.

Adjourned.

FRANK DOWD
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

*Compte rendu de l'assemblée spéciale du 24 octobre
(D'après les minutes du Conseil, Vol. 167, page 130)*

Son Honneur le Maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx et Duquette.

REQUETES, ETC.

1. De Madame Pierre Leclerc remerciant le Conseil des sympathies qui lui ont été présentées à l'occasion du décès de son mari.

2. Du gouverneur-général et de lady Minto remerciant la Ville de la réception qui leur a été faite lors de leur récente visite à Montréal.

Déposées aux archives.

3. De M. O. Lesage appuyant la demande, faite par M. N. Roy, de certaines modifications au contrat de l'enlèvement des charognes.

Renvoyée à la Commission de l'Incinération.

4. De la "Montreal Water & Power Co." au sujet des pouvoirs conférés au surintendant de l'aqueduc touchant la pose de tuyaux d'eau dans le quartier Saint-Denis.

Renvoyée à la Commission de l'Aqueduc.

5. De la Chambre de Commerce et du maître du port au sujet du commerce de foin sur les quais.

Renvoyée à la Commission des Marchés.

6. A la demande de M. l'échevin Larivière, il est résolu: Que la Commission des Finances soit priée de répondre aux questions suivantes:

1.—Combien aura coûté *La Gazette Municipale* au 1^{er} novembre, 1904?

2.—Quelles sont les personnes qui reçoivent gratuitement *La Gazette Municipale*?

3.—Quel est le nombre des abonnés?

4.—Quel est le personnel de rédaction de *La Gazette Municipale* et quel est le salaire de chaque employé?

5.—Quelle est l'avis de la Commission des Finances sur l'utilité de *La Gazette Municipale*?

RAPPORTS

7. De la Commission des Finances, à l'effet de payer le jugement et les frais *re Beauchamp vs la Ville*, et se montant à \$367.97.

8. De la Commission des Finances, à l'effet de payer la balance de sa souscription à l'Union des Municipalités Canadiennes, soit \$500.

9. De la Commission des Finances recommandant d'accepter conditionnellement de M. B. Cooke la moitié du prix du trottoir posé rue Simpson.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

10. De la Commission des Finances souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie recommandant:

1.—De construire un trottoir permanent rue Sainte-Catherine, côté nord, de la rue Guy à la rue Saint-Mathieu, au coût de \$1,800, payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

2.—La construction de trottoirs permanents en différentes rues, au coût de \$13,462, payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

11. De la Commission des Finances souscrivant, mais seulement jusqu'à concurrence de \$300.00, au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$500 pour éprouver les terrains aux endroits où doivent être construits des égouts.

CITY COUNCIL

Report of Special Meeting, held the 24th of October.

(According to the minutes of Council, Vol. 167, page 130.)

His Worship the Mayor H. Laporte, in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Ekers, Gallery, Ames, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx and Duquette.

PETITIONS, ETC.

1. From Mrs. Pierre Leclerc, thanking Council for sympathy extended on the occasion of the demise of her husband.

2. From the Governor-General and Lady Minto, expressing thanks for reception received on the occasion of their recent visit to this City.

Filed of record.

3. From O. Lesage, in favor of the demand made by Mr. N. Roy for certain modifications in the contract for removal of carriageway.

Referred to Incineration Committee.

4. From Montreal Water & Power Co., regarding powers given to the superintendent of Water Works *re* pipe laying in St. Denis ward.

Referred to Water Committee.

5. From La Chambre de Commerce and the Harbor Master anent traffic of hay sold on the wharves.

Referred to Market Committee.

6. At the request of Ald. Larivière, it was

Resolved: That the Finance Committee be requested to reply to the following questions:

1.—How much will the *Municipal Gazette* have cost on the 1st November, 1904?

2.—Who are the persons receiving the same free of charge?

3.—How many paying subscribers are there?

4.—What is the staff employed for the editing of such paper and what is the salary of each of the employees?

5.—What is the opinion of the Finance Committee as to usefulness of the *Municipal Gazette*?

REPORTS.

7. From Finance Committee, to pay judgment and costs *re Beauchamp vs the City*, amounting to \$367.97.

8. From Finance Committee, to pay balance of subscription to Union of Canadian Municipalities, viz: \$500.00.

9. From Finance Committee to accept conditionally, from Mr. B. Cooke, half of the cost of sidewalk, laid on Simson street.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

10. From Finance Committee, concurring in the reports of the Road Committee, recommending:

(1) To construct a permanent sidewalk on St. Catherine street, north side, from Guy street to St. Matthew street (cost \$1,800, payable half by the City and half by interested proprietors.)

(2) The construction of permanent sidewalks in different streets, at a cost of \$13,462, payable half by the City and half by the interested proprietors.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

11. From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$300.00 only, in the report of the Road Committee for an appropriation of \$500 to sink test pits for sewers,

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

12. De la Commission de la Voirie recommandant que certaines rues soient inscrites et décrisées, comme rues publiques, au répertoire des rues, savoir

1.—Rue Saint-Hypolite, depuis la rue Ontario en allant vers le nord.

2.—Rue Larivière, à l'est de la rue Parthenais.

3.—Ruelle Saint-Pierre, dans le quartier Papineau.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

13. De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter gratuitement et sans conditions de M. G.-H. Labbé la rue Saint-Germain, depuis la rue Nolan jusqu'à la rue Ontario.

14. De la Commission de la Voirie, pour opérer le virement d'un montant de \$93.00.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

15. De la Commission des Marchés, à l'effet d'opérer les virements de certains items de ses crédits.

Sur proposition de M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

16. De la Commission de l'Incinération pour opérer le virement d'un montant de \$200.

Sur proposition de M. l'échevin RICARD, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

17. De MM. J.-Hamilton Ferns et A. Langevin, évaluateurs, sur la valeur du terrain cédé à la Ville par rapport aux expropriations annuelles de 1904-1905.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit confirmé et qu'il soit renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de diviser le coût desdites expropriations, selon la loi.

ORDRE DU JOUR

18. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Cimmission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie recommandant de pavé la rue Peel en macadam bitumineux,

Est soumis à ce sujet et lu un rapport de l'inspecteur de la Ville sur la valeur du macadam bitumineux confectionné rue Dorchester;

Et un débat s'engageant, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient renvoyés à la Commission des Finances pour être pris en considération lorsque seront votés les crédits pour l'exercice prochain.

19. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération les avis de motions, amendements, rapports et documents touchant le contrat pour l'éclairage au gaz, ainsi que les avis devant être signifiés à la Compagnie de Gaz de Montréal,

Est soumise à ce sujet et lu une lettre de la "Montreal Light, Heat & Power Co." administratrice de la Compagnie de Gaz de Montréal, et refusant l'offre qui lui a été faite par la Ville de prolonger de cinq années, à certaines conditions, la durée du contrat pour l'éclairage au gaz.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin MARCHANT,

Propose: Qu'en considération de la réponse de la Compagnie de Gaz de Montréal, refusant d'accepter l'offre qui lui a été faite à la dernière assemblée du Conseil en vue d'une réduction des taux du gaz, ce Conseil est d'avis de mettre fin à toutes les négociations qu'il a entamées avec ladite compagnie; que le contrat actuellement en vigueur et qui expirera en 1910 doit s'exécuter et que, dans l'intervalle, la Ville se préoccupe des moyens à prendre pour manifaturer et fournir elle-même le gaz aux citoyens.

M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin VALLIERES, propose en

Amendement: Attendu que par les sections 8 et 9 du contrat du 15 novembre 1895, entre la Ville et la Compagnie de Gaz de Montréal, il est stipulé comme suit:

8. Il est expressément convenu entre les parties aux présentes, qu'après l'expiration de ladite période de 10 ans, la Ville de Montréal aura le droit, après un avis de 6 mois, par écrit, donné à la Compagnie ou à ses représentants, avant l'expiration de ladite période de 10 ans, d'acquérir tous les terrains, tuyaux, usines, franchises et marchandises en magasin nécessaires et en usage pour la fourniture du

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

12. From Road Committee, recommending that certain streets be inscribed and described in the register of streets, as public streets, viz:

(1) St. Hypolite street, from Ontario northwards.

(2) Larivière street, east of Parthenais street.

(3) St. Pierre lane (Papineau ward.)

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

13. From Road Committee, to accept offer of Mr. G. H. Labbé, to cede gratuitously and unconditionally St. Germain street, from Nolan to Ontario streets.

14. From Road Committee, to vary \$93.00.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

15. From Market Committee, to vary certain items of their appropriations.

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

16. From Incineration Committee, to vary \$200.00.

On motion of Ald. RICARD, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

17. From J. Hamilton Ferns and A. Langevin, assessors, on the value of land ceded to the City, annual expropriations of 1904-1905.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report be confirmed and referred to the City Surveyor with instructions to apportion the cost of said expropriations, according to law.

ORDER OF THE DAY.

18. The order of the day being read to consider a report from the Finance Committee concurring in a report of the Road Committee, recommending to pave Peel street in bituminous macadam.

In this connection, submitted and read a report from the City Surveyor on the value of the bituminous macadam laid on Dorchester street;

And a debate arising, it was

Resolved: That said reports be referred back to the Finance Committee to be considered when the appropriations for next year will be voted.

19. The order of the day being read to consider motions, amendments, reports and documents anent gas contract and notices to be given to the Montreal Gas Co.

In this connection, submitted and read a letter from the Montreal Light, Heat & Power Co. operating the Montreal Gas Co., declining the City's offer to extend the gas contract for five years on certain conditions.

And a debate arising,

Ald. PROULX moved, seconded by Ald. MARCHAND:

"That, in view of the reply of the Montreal Gas Co., refusing to accept the offer made at the last meeting of the Council, for a reduction of the price of gas, this Council is of opinion that all negotiations with said company should be stopped; that the existing contract, which expires in 1910 should be carried out, and that meanwhile steps should be taken by the City to manufacture and supply gas to the citizens."

Moved in amendment by Ald. ROBERTSON, seconded by Ald. VALLIERES,

"Whereas by the contract of the 15th day of November, 1895, between the City and the Montreal Gas Co., it was, by sections 8 and 9 provided as follows:

8. It is expressly agreed between the parties that after the expiration of the said period of 10 years, the City of Montreal aforesaid shall have the right, after a 6 months' notice in writing given to the Company or their representatives, before the expiration of the said period of 10 years, to acquire all the lands, pipes, manufactures, franchises and stock in trade, necessary and in use for the supply of gas

gaz à la Ville, appartenant à ladite Compagnie de Gaz de Montréal ou à ses représentants, ainsi que tous les travaux entrepris à cette fin, sur paiement de leur valeur qui sera établie par des arbitres, plus 10% en sus de l'évaluation qui aura été faite. Lesdits arbitres seront nommés comme suit: un par la Ville de Montréal, un autre par la Compagnie et le troisième ou tiers-arbitre par un juge de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal.

9. Dans le cas où la Ville de Montréal ne serait pas en position d'acheter l'outillage de la Compagnie, à l'expiration de ladite période de 10 ans, le présent contrat sera continué pour une autre période de 5 ans aux mêmes conditions et avec le même privilège pour la Ville d'acquérir ledit outillage à l'expiration desdites 5 années, en donnant à la Compagnie le même avis par écrit de 6 mois avant l'expiration dudit terme de 5 années, et dans ce cas-là, ladite Compagnie de Gaz de Montréal paiera au trésorier de la Ville tous les 6 mois, une somme équivalente à pas moins de 3% pour cent de ses recettes brutes réalisées dans la Ville de Montréal; le montant de telles recettes brutes devant être établi sous serment par le président de ladite Compagnie lorsque le pourcent susdit sera payé.

"Et attendu que la Ville désire exercer les droits et priviléges que lui confèrent lesdits sections et faire évaluer par des arbitres, conformément auxdites clauses du contrat, les choses ci-dessus énumérées appartenant à ladite compagnie;

"Qu'il soit Résolu: Que la Ville se propose de se prévaloir des droits et priviléges qui lui sont conférés par les clauses 8 et 9 du contrat du 15 novembre 1895, entre la Ville et ladite Compagnie de Gaz de Montréal, et qu'avant d'être écrit, à cet effet, soit immédiatement donné à la Compagnie; et qu'afin d'établir la valeur du matériel de ladite compagnie énumérée dans la clause 8, des arbitres soient nommés immédiatement de manière à ce que l'évaluation dudit matériel puisse se faire avant l'expiration dudit contrat, et que la Ville puisse savoir si elle sera en mesure d'acheter ledit matériel de la compagnie avant l'expiration du terme de 10 ans du susdit contrat:

"Et qu'il soit Résolu: Que ladite compagnie reçoive avis de nommer, le ou avant le 31 octobre prochain, son arbitre, pour qu'il agisse avec l'arbitre qui sera choisi par la Ville, à ou avant cette date, et pour qu'il soit procédé à la nomination du tiers-arbitre par un juge de la Cour Supérieure, après due notification à cet effet, par la Ville et la Compagnie l'une à l'autre;

"Et qu'il soit Résolu: Que les avis que comporte cette résolution soient incorporés dans un acte notarié qui devra être arrêté par les avocats de la Ville, et que Son Honneur le Maire et les avocats de la Ville soient autorisés à signer ledit acte au nom de la Ville."

M. l'échevin Couture soulève un point d'ordre et allègue que la proposition de M. l'échevin Proulx peut être considérée comme un amendement, mais non pas comme une motion principale.

Son Honneur le Maire renvoie l'objection, Et l'amendement étant soumis aux voix, Le Conseil se partage:

Pour: Vallières, Robertson, Lévy, Dagenais, Turner, Gallery, Ames, L.-A. Lapointe, Walsh, Nelson N. Lapointe, Bastien et Leclaire—13.

Contre: Larivière, Saint-Denis, Clearihue, Robillard, Sadler, Ekers, Chaussé, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Marchand, Proulx et Duquette—17.

Ledit amendement est ainsi négatifé. La motion principale étant soumise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Saint-Denis, Clearihue, Dagenais, Robillard, Sadler, Ekers, Chaussé, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Marchand, Proulx et Duquette—18.

Contre: Vallières, Robertson, Lévy, Turner, Gallery, Ames, L.-A. Lapointe, Walsh, Nelson, N. Lapointe, Bastien et Leclaire—12.

Ladite motion est ainsi emportée, et il est Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin COUTURE, appuyé par M. l'échevin HEBERT, Le Conseil s'adjourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

to the City, being the property of the said Montreal Gas Co. or representatives as well as all works undertaken for that purpose upon payment of the value thereof, which shall be established by arbitrators together with 10% over and above said valuation; the said arbitrators shall be named as follows: one by the said City of Montreal, one by the Montreal Gas Company and the third or umpire by a judge of the Superior Court sitting in and for the district of Montreal;

9. In case the City of Montreal aforesaid should not be in a position to buy the plant above mentioned at the expiration of the said period of 10 years, then the present contract shall be continued for a period of 5 years more, at the same conditions and with the same privilege for the said City of Montreal to acquire said material at the expiration of the said 5 years by giving to the said Company the same notice in writing of six months before the expiration of the said five years, and, in that case, the said Montreal Gas Company shall pay to the Treasurer of the City of Montreal, every six months, a sum equal to not less than 3% on the gross earnings of the said Company in the said City of Montreal; the amount of such gross earnings being established under oath by the president of the said Montreal Gas Company when such percentage above mentioned shall then be paid.

"Whereas the City is desirous to exercise the rights and privileges conferred upon it by the said sections and to have the value of the property above enumerated of the said Company established by arbitrators in accordance with the said provisions

"Be it Resolved: That the City intends to avail itself of the rights and privileges conferred upon it by the terms of sections 8 and 9 of the contract of the 15th day of November 1895, between the City and the said Montreal Gas Co. and that notice in writing to that effect be forthwith given to the Company and that in order to establish the value of the property of the said Company enumerated in section 8, arbitrators should be named forthwith, in order that the value aforesaid may be determined before the expiration of said contract and that the City may know whether it will be in a position to buy the plant aforesaid of the Company before the expiration of the period of 10 years of the present contract and

"Be it Resolved: That the said Company be notified to appoint, on or before the 31st day of October next, its arbitrator to act with the arbitrator to be appointed by the City on or before said date, and in order that the proceedings may be taken for the appointment of the third arbitrator or umpire by a judge of the Superior Court, after proper notification by the City and the Company to each other for that purpose, and

"Be it Resolved: That the notices of this resolution be embodied in a notarial act, which shall be approved by the City Attorneys, and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City."

Ald. Couture raised a point of order, contending that the motion of Ald. Proulx could be taken up as an amendment, but not as a main motion,

His Worship the Mayor overruled said point of order.

The vote being then taken on the amendment,

The Council divided:

Yea: Vallières, Robertson, Lévy, Dagenais, Turner, Gallery, Ames, L. A. Lapointe, Walsh, Nelson N. Lapointe, Bastien and Leclaire—13.

Nays: Larivière, St. Denis, Clearihue, Robillard, Sadler, Ekers, Chaussé, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Marchand, Proulx and Duquette—17.

So it passed in the negative.

The main motion being then put,

The Council divided:

Yea: Larivière, St. Denis, Clearihue, Dagenais, Robillard, Sadler, Ekers, Chaussé, Bumbray, Ricard, Sauvageau, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Marchand, Proulx and Duquette—18.

Nays: Vallières, Robertson, Lévy, Turner, Gallery, Ames, L. A. Lapointe, Walsh, Nelson, N. Lapointe, Bastien and Leclaire—12.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. COUTURE, seconded by Ald. HEBERT,

The Council adjourned.

I. O. DAVID,

City Clerk.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 26 octobre

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Turner et Ricard.

— Soumise une lettre de M. G. Beausoleil remerciant cette Commission des marques de sympathie qui lui ont été offertes à l'occasion de la mort de M. l'ex-échevin C. Beausoleil.

Déposée aux archives.

— Soumise une lettre de M. A. Bessner demandant à louer les étaux de boucher H, 24 et 26, dans le marché Bonsecours, à raison de \$5.00 par semaine pour le tout.

Résolu: D'acquiescer à cette demande, M. Bessner devant payer les arriérages de loyer dus sur les étaux en question.

— Soumise une lettre de M. C.-K. Déziel, boucher, demandant la permission de transporter sa licence d'étal privé de boucher, du No 419, rue Rivard, au No 93, rue Marie-Anne.

Résolu: De permettre ce transfert à la condition expresse que le commerce soit continué au nouvel endroit par M. Déziel lui-même.

— Soumise une lettre de M. L.-J. Loranger demandant la permission de tenir une assemblée politique dans la salle du marché Bonsecours, lundi le 31 du courant au soir.

Résolu: D'acquiescer à cette demande aux conditions ordinaires, soit \$10 chaque soir, pour frais d'éclairage, entretien de ladite salle, etc., etc.

— Soumis certains documents, de M. Jos. Haynes, secrétaire de la Chambre de Commerce du District de Montréal, et de la part de la Commission du Port au sujet de la vente du foin sur les quais.

Résolu: De porter à la connaissance de ladite Chambre de Commerce que, conformément au règlement des marchés, cette Commission a donné instruction à ses officiers de faire la perception des droits de marché sur le foin arrivant par bateaux et livré sur les quais, en même temps que la perception se fait au même endroit sur toutes autres marchandises, tel que beurre, fromage, patates, etc., lequel foin et autres marchandises, arrivant en trop grandes quantités, ne peuvent être transportées sur les marchés et qu'en outre il est du ressort de la Commission du Port de faire respecter et observer ses règlements et de sévir contre toute personne enfreignant les règlements de cette dernière; et que rapport soit fait au Conseil en conséquence.

— Soumise une opinion des avocats de la Ville re "animaux oubliés ou abandonnés sur les marchés à bestiaux," déclarant que, selon le bail passé entre la Ville et la Compagnie du Pacifique Canadien, la Ville reste, suivant l'habitude pratiquée jusqu'à ce jour, responsable vis-à-vis du propriétaire des animaux ainsi oubliés ou abandonnés sur les marchés en question.

Résolu: Que cette opinion soit reçue et acceptée, et que la Compagnie du Pacifique Canadien soit priée de bien vouloir remettre entre les mains du trésorier de la Ville le produit de la vente des animaux en question, déduisant le montant dû à ladite compagnie pour la garde et l'entretien de ces animaux.

— M. l'échevin Leclaire se présente devant la Commission et soumet un compte de MM. Rollin, Pariseau & Cie, au montant de \$1264 pour ferronneries, etc., livrées au marché Saint-Jean-Baptiste en février de l'année 1900.

Résolu: Que le secrétaire soit autorisé à chercher dans les minutes si cette réclamation a déjà été présentée devant la Commission à cette époque, et ce qui a été décidé à ce sujet, le tout devant être soumis aux avocats de la Ville pour obtenir leur opinion quant au paiement dudit compte.

— Résolu: Que le surintendant soit autorisé à demander des soumissions pour faire joindre et teindre le mur de briques au marché Saint-Antoine, et que la sous-commission dudit marché soit autorisée à prendre en considération ces soumissions et à accorder l'entreprise au plus bas soumissionnaire.

— A la suggestion du surintendant, il est proposé par M. l'échevin Couture, et

Résolu: Qu'une sous-commission, composée de MM. les échevins Lévy, président, Couture et du surintendant, soit instituée à l'effet de s'aboucher avec les autorités de la Commission du Port et de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, dans le but d'en venir à une entente au sujet de la construction d'un hangar sur les quais pour l'acc commodation des nombreux commerçants de beurre, fromage, etc., arrivant à la Ville par les bateaux avec de grandes quantités de ces produits.

— Le surintendant fait rapport que M. Jos. Denis, boucher, locataire du marché Saint-Laurent, doit trois semaines de loyer.

Résolu: Que M. Denis soit informé que si, ..., à nuit

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting, held the 26th of October.

Present: Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Turner and Ricard.

— Submitted a letter from Mr. G. Beausoleil, thanking this Committee for its sympathy on the occasion of the death of ex-alderman C. Beausoleil.

Fyled of record.

— Submitted a letter from Mr. A. Bessner, asking to rent stalls H and Nos. 24 and 26 in Bonsecours market, at the rate of \$5 per week for them all.

Resolved: To acquiesce in this request, Mr. Bessner to pay the arrears of rent due for the stalls in question.

— Submitted a letter from Mr. C. K. Déziel, butcher, asking for permission to transfer his license of private stall No. 419 Rivard street, to No. 93 Marie-Anne street.

Resolved: To allow this transfer on the express condition that Mr. Déziel continue, himself, the trade at the last mentioned place.

— Submitted a letter from Mr. L. J. Loranger, asking to be permitted to hold a political meeting in Bonsecours market hall, on the evening of the 31st instant.

Resolved: To acquiesce in said request under the usual conditions, \$10 per evening to pay for the lighting, care, etc., of the above hall.

— Submitted certain documents from Mr. Haynes, secretary of the Chamber of Commerce of the District of Montreal, and from the Harbor Commissioners, respecting the sale of hay on the wharves.

Resolved: That said Chamber of Commerce be advised that, in accordance with the market by-laws, this Committee had instructed its officers to collect market fees upon hay landed, by boat, on the wharves, and that fees were also there collected on all sorts of merchandise, such as butter, cheese, potatoes, etc. As hay and other merchandise arrived in great quantities, it was impossible to have them transferred to the markets. It was moreover explained that the Harbor Commissioners were bound to have the by-laws complied with and respected, and seek redress against those who violated them, and that a report should be made to Council accordingly.

— Submitted an opinion from the City Attorneys re "cattle forgotten or abandoned at the cattle markets." They stated that, by the terms of the lease between the City and the C. P. R. Co., the City was, according to a custom prevailing up to this day, responsible to the proprietor for the cattle thus forgotten or abandoned in the markets referred to.

Resolved: That this opinion be received and accepted, and that the C. P. R. Co., be requested to remit into the City Treasurer's hands, the proceeds of the sale of the cattle in question, deducting therefrom the amount due for keep and care.

— Ald. Leclaire came before the Committee and submitted an account from Messrs. Rollin, Pariseau & Co., amounting to \$1264, for hardware, etc., supplied to St. Jean-Baptiste market in February, 1900.

Resolved: That the secretary be requested to consult the minutes of the Committee, and find out whether this claim has ever been presented to it at that date, and the decision arrived at, the whole to be submitted to the City Attorneys for their opinion as to the payment of said account.

— Resolved: That the superintendent be authorized to invite tenders for pointing and painting the St. Antoine market brick wall, and that the sub-committee of said market be also authorized to examine the tenders, and award the contract to the lowest tenderer.

— At the request of the superintendent, it was, on motion of Ald. Couture.

Resolved: That a sub-committee, composed of Ald. Lévy, chairman, Couture and the superintendent, be appointed, to confer with the authorities of the Harbor Commissioners and of those of the Richelieu & Ontario Navigation Company, for the purpose of coming to an understanding regarding the building of a shed on the wharves for the accommodation of the numerous butter and cheese traders, etc., who come to the City, by boat, with large quantities of these products.

— The superintendent reported that Mr. Jos. Denis, boucher, St. Lawrence market, owed three weeks' rent, Denis, boucher.

Resolved: That Mr. Denis be informed that if, within

jours, les arrérages de loyer dus ne sont pas payés, le surintendant sera autorisé à mettre ses étaux en location conformément au règlement des marchés, sec. 40, art. 4. et qu'à l'avenir ledit M. Denis soit tenu de payer régulièrement son loyer.

—M. l'échevin Couture attire l'attention de la Commission sur la manière dont le marché à bestiaux de l'Est est entretenu au point de vue de la propriété dans les enclos, passages, etc., etc.

Réolu: De communiquer par écrit avec M. James Oborne, surintendant général de la division Est de la compagnie du Pacifique Canadien, et lui demander de bien vouloir remédier à cet état de choses dans le plus court délai possible.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

eight days, the arrears of rent are not paid, the superintendent will be authorized to offer said stalls for rent, according to the market by-laws sec. 40, art. 4, and that, in the future, he shall be expected to pay his rent regularly.

—Ald. Couture drew the attention of the Committee to the dirty manner in which the East end cattle market was kept, especially in respect to pens, passages, etc., etc.

Resolved: To communicate, in writing, with Mr. James Oborne, general superintendent of the Eastern division of the C. P. R., and ask him to remedy this evil as soon as possible.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

COMMISSION SPECIALE DE LA FERMETURE DES MAGASINS A BONNE HEURE

Compte rendu de l'assemblée du 27 octobre

Sont présents: MM. les échevins Couture, président, Bastien, Proulx, L.-A. Lapointe et Nelson.
—Soumise l'opinion suivante des avocats de la Ville au sujet des questions qui leur ont été transmises lors de la dernière assemblée de cette Commission :

* * *

DÉPARTEMENT EN LOI,
HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 26 octobre, 1904.
Au Président et aux Membres de la Commission concernant la fermeture de bonne heure de tous les magasins dans la Cité.

Messieurs,

Conformément aux instructions qui nous ont été communiquées par le secrétaire, M. Jules Crépeau, nous avons l'honneur de vous soumettre notre opinion sur différentes questions concernant la fermeture de bonne heure de tous les magasins dans la Cité.

1^{re} Question.—“La Ville a-t-elle le droit de passer un règlement ordonnant la fermeture à bonne heure de tous les magasins de n'importe quel genre de commerce, y compris les épiceries, restaurants et hôtels licenciés pour la vente des boissons enivrantes?”

Réponse.—Nous sommes d'opinion que la Ville n'a pas ce pouvoir, parce que la loi 57 Vict., ch. 50, et celle qui l'amende, 4 Edward VII, ch. 29, sont inconstitutionnelles en ce qu'elles comportent indubitablement la réglementation du commerce, et quoique destinées, dans l'esprit de ceux qui les ont proposées et fait adopter, à protéger certaines classes de travailleurs, c'est là leur principal objet.

C'est pourquoi ces statuts sont *ultra vires* de la Législation. Il en serait autrement si, par leur objet principal, ils pouvaient tomber dans une des classes de sujets appartenant exclusivement aux Provinces, par exemple dans une de celles mentionnées dans le rapport de Sir John Thompson, alors Ministre de la Justice, et n'affecter qu'incidemment le commerce. Mais il n'en est pas ainsi; il nous semble qu'il est impossible de démontrer qu'en adoptant ces statuts on avait en vue une question de “propriété,” de “droits civils” ou bien “des institutions municipales dans la Province.”

Quoique le nombre des matières qui peuvent faire l'objet d'une ordonnance de police soit très grand, et que le mot “police power” s'étende à des sujets d'une variété presque infini, il semble admis que ces sujets doivent se rapporter à l'ordre, à la morale, à la santé publique, au bien-être et au bon gouvernement. En est-il ainsi de ces statuts? Nous ne voyons pas comment on peut prétendre que la fermeture d'une épicerie à huit heures plutôt qu'à neuf heures, ait l'd moindre effet sur un de ces éléments de bon gouvernement.

Nous croyons que le Parlement Fédéral seul est investi du pouvoir d'édicter un pareil statut.

SPECIAL COMMITTEE ON EARLY CLOSING OF STORES

Report of Meeting held the 27th of October.

Present: Ald. Couture, chairman, Bastien, Proulx, L. A. Lapointe and Nelson.

—Submitted the following opinion of the City Attorneys on the questions submitted to them at the last meeting of this Committee.

* * *

LAW DEPARTMENT,
CITY HALL.

Montreal, October 26th, 1904.

To the Chairman and Members of the Committee, respecting the early closing of all stores in the City.

Gentlemen,

In accordance with instructions received from the secretary, Mr. Jules Crépeau, we beg to submit to you our opinion upon various questions touching the early closing of all stores in the City.

1st. Question.—“Has the City the right to enact a by-law ordering the early closing of all stores of whatever trade, including licensed groceries, restaurants and hotels for the sale of intoxicating liquors?”

Answer.—We are of the opinion that the City does not possess that power inasmuch as the legislation 57 Vict., ch. 50, and that which amends the same, 4 Edward VII, ch. 29, are unconstitutional, as they undoubtedly aim at regulating trade, and although destined, in the minds of those who proposed and had them adopted, to protect certain classes of workers, that was their chief end.

This is the reason why these statutes are *ultra vires* of the legislature. It would be otherwise, if by their principal object, they could fall under one of the classes of subjects pertaining exclusively to the Provinces, as for example under one of those mentioned in Sir John Thompson's report, then Minister of Justice, which only incidentally affect trade. But this is not so; it seems to us that it is impossible to show that, by adopting these statutes, a question of “property” or “civil rights” or of “matters of a purely local or private nature” or of “municipal institutions in the Province” was aimed at.

Although the number of matters that may form the subject of a police regulation is very large, and that the word “police power” embraces subjects of an almost unlimited variety, it seems admitted that these subjects must relate to order, morals, public health, welfare and to good government.

Is this the case with these statutes? We fail to see how it can be that the closing of a grocery store at eight instead of nine o'clock can affect, in the least, these elements of good government.

We believe that the Federal Government alone, has the power to enact such a statute.

2ème Question.—“Quand le règlement No 222 a été contesté devant les tribunaux, n'y a-t-il pas eu un jugement de rendu, déclarant que la législation était inconstitutionnelle?”

Réponse.—Un jugement fut rendu par la Cour Supérieure le 12 novembre 1896, dans la cause de “*Rasconi et vir vs. la Cité de Montréal*”, (Rapp. Judic. Off. de Q., vol. 10, pages 278 et suivantes), qui déclare que le règlement No 222, concernant la fermeture de bonne heure des magasins, est arbitraire et oppressif en autant qu'il fait une discrimination injuste entre diverses catégories de commerçants vendant les mêmes articles, et ordonne sans cause légitime la fermeture des magasins à des heures où le commerce peut se faire sans contravention aux règlements de police concernant l'ordre, la santé, la morale et le bien-être publics; qu'il restreint la liberté du commerce et doit être en conséquence considéré comme nul et non avenu.

La Cour a ajouté que la réglementation des heures de travail des commis et la fermeture de bonne heure sont deux choses bien différentes, la seconde n'étant pas la conséquence nécessaire de la première.

Le statut 57 Vict., ch. 50, n'a pas été déclaré inconstitutionnel.

3ème Question.—“Est-ce qu'un règlement passé conformément à l'acte 57 Victoria, tel qu'amendé à la dernière session, serait maintenu par les tribunaux?”

Réponse.—Nous sommes d'avis d'abord qu'un tel règlement subirait le sort du règlement No 222, et qu'il serait déclaré *ultra vires* par le tribunal; et dans le cas où il serait déclaré *ultra vires*, nous ne croyons pas qu'il pourra s'appliquer à certaines classes ou catégories de magasins qui sont assujettis à un régime particulier par des lois spéciales, tel que les buvettes, restaurants, hôtels et épiceries licenciés. L'heure de la fermeture de ces établissements est en effet fixée par une loi spéciale, 62 Vict., ch. 12, laquelle prime la loi générale 57 Vict., ch. 50.

Il y a certains règlements concernant la fermeture de bonne heure qui fonctionnent dans quelques villes; mais nous sommes informés que c'est du consentement unanime de tous les intéressés.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
J.-L. ARCHAMBAULT,
Avocats de la Ville.

Je suis d'opinion que l'acte 57 Vict., ch. 50 et les actes qui l'amendent sont inconstitutionnels et en contravention avec les termes de la s. 91 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867), par. 2, “The regulation of Trade and Commerce.” Les règlements fondés sur ces actes sont aussi par conséquent inconstitutionnels.

ROUER ROY,
Avocat Consultant!

* * *

Et un débat s'engageant,
M. l'échevin Bastien propose:

“Attendu que les avocats de la Ville déclarent que la Ville de Montréal n'a pas le pouvoir d'adopter un règlement ordonnant la fermeture des magasins de bonne heure, parce que l'acte 57 Vict., ch. 50, et celui qui l'amende, 4 Edward VII, ch. 29, sont inconstitutionnels;

“Attendu que lesdits avocats ont aussi déclaré qu'un règlement adopté en conformité avec les actes ci-dessus, aurait le même sort que le règlement No 222 et serait déclaré *ultra vires* par les tribunaux;

“Attendu qu'il appart que le gouvernement fédéral, seul, est investi du pouvoir de passer une loi donnant aux municipalités le pouvoir d'ordonner la fermeture des magasins de bonne heure;

“Qu'il soit Résolu: De référer au Conseil ladite opinion des avocats de la Ville, et de recommander que la Ville prie le gouvernement fédéral d'adopter une loi autorisant les municipalités de passer un règlement, ordonnant la fermeture des magasins de bonne heure.

Ladite proposition étant soumise aux voix, est emportée, et il est

Résolu: En conséquence.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

2nd Question.—“When by-law No. 222 was contested before the Courts, was not a judgment rendered, declaring that that legislation was unconstitutional?”

Answer.—A judgment was rendered by the Superior Court on the 12th of November, 1896, in the case of “*Rasconi et vir vs. The City of Montreal*” (Off. Judic. Rep. of Q., vol. 10, pages 278 and the following) which declares that by-law No. 222, respecting the early closing of stores, is arbitrary and oppressive, inasmuch as it unjustly discriminates between various classes of traders selling the same sort of goods, and orders, without legitimate cause, the closing of stores within hours when trade can be pursued without violating the police regulations concerning order, health, morals and public welfare; that it restricts trade and must, consequently be considered null and void.

The court added that the regulating of the hours of labor of clerks and the early closing, were two very different things, the latter not being necessarily the consequence of the former.

Statute 57 Vict., ch. 50, was not declared unconstitutional.

3rd Question.—“Would a by-law, passed in accordance with act 57 Vict., as amended last session, be maintained by the courts?”

Answer.—We are of the opinion that such a by-law would meet with the same fate as did by-law No. 222, and would be declared *ultra vires* by the Court; and, in case it could apply to certain classes of stores, subject to a particular rule under special laws, as, for instance licensed taverns, restaurants, hotels and groceries; the hour for closing such establishments is already fixed by a special law, 62 Vict., ch. 12; which takes the precedence of the general law, 57 Vict., ch. 50.

There are certain by-laws concerning the early closing, in operation in a few cities; but we are informed that this is done with the unanimous consent of all those interested!

We have the honor to be, gentlemen, your very humble servants,

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
City Attorneys.

I am of the opinion that Act 57 Vict., ch. 50 and the acts amending the same, are unconstitutional and infringe the terms of s. 91 of the British North America Act (1867), par. 2: “The regulation of Trade and Commerce.” The by-laws based upon these acts are also, accordingly, unconstitutional.

ROUER ROY,
Consulting Attorney.

* * *

And a debate arising,
Ald. Bastien moved:

“Whereas the City Attorneys declare that the City of Montreal, has not the power to adopt a by-law ordering the early closing of stores, because the Act 57 Vict., ch. 50, and its amendment, 4 Edward VII, chap. 29, are unconstitutional;

“Whereas the said Attorneys also declare that a by-law adopted in accordance with the above acts of the Legislature, would have the fate of by-law No. 222 and would be declared *ultra vires* by the Courts;

“Whereas it appears that the Federal Government alone is invested with power to pass a law giving to the municipalities authority to order the early closing of stores,

“Be it Resolved: To refer said opinion of the City Attorneys to the Council, and to recommend that the Federal Government be requested by the City, to adopt a law authorizing the municipalities to pass a by-law ordering the early closing of stores.

Said motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.



Roles des Contributions Foncieres ET TAXES

AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle d'évaluation et de contribution foncière de la Cité de Montréal, pour les divers quartiers de ladite Cité, ainsi que le rôle des taxes, sont complétés, et sont maintenant déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville. Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à sondit bureau dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

WM. ROBB,
Trésorier de la Cité.

Relativement à l'avis public ci-dessus (exposé par l'article 386 de la charte), les contribuables sont priés de se rappeler que

l'INTERET
commencera à courir du 1er novembre et qu'après cette date des poursuites seront intentées contre ceux qui n'auront pas payé leurs taxes.
Ceux qui ont des

COMPTEs
contre la Cité devront obtenir des mandats des Commissions auxquelles ils se rattachent et les faire certifier par le contrôleur avant qu'ils puissent être acceptés en règlement. Le paiement des taxes pourra être effectué au moyen de chèques envoyés par la poste, et des reçus seront transmis par la même voie.

WM. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 18 octobre, 1904.



Taxe Scolaire

AVIS est par les présentes donné (conformément au statut 32 Vict., chap. 16), que les rôles de contribution foncière pour les divers quartiers de la Ville pourront être examinés par les Commissaires d'Ecoles ou par toute personne ou corporation, pendant trente jours, à partir de cette date, afin de leur permettre de déposer entre mes mains toutes plaintes qu'ils auront à faire quant aux omissions ou inscriptions erronées dans les

ROLES DE LA TAXE SCOLAIRE

WM. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 28 octobre, 1904.



ASSESSMENT AND TAX ROLLS

NOTICE TO RATEPAYERS

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the valuation and assessment rolls of the City of Montreal, for the several wards of the said city, together with the tax roll thereof, are completed, and are now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

WM. ROBB,
City Treasurer.

With reference to the foregoing "Public Notice" (called for by article 386 of the Charter), ratepayers are reminded that

INTEREST

will accrue from and after 1st November, and that legal proceedings to enforce payment must thereafter be taken.

Parties having

CONTRA ACCOUNTS

against the City must obtain warrants from the Committees to which they pertain and have them certified by the Comptroller before they can be accepted in settlement.

Payment may be made by cheques, through the mail, when receipts will be returned by same channel.

WM. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 18th. October, 1904.



School Tax

NOTICE is hereby given (as provided by the Act 32nd Vict., chap. 16), that the assessment rolls for the several wards of the City will be open to the inspection of the School Commissioners or any person or corporation, for thirty days from this date, to file with me any complaints they have to make as to omissions or erroneous entries in the

SCHOOL TAX PANELS

WM. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL

Montreal, 28th. October, 1904.

DEPARTEMENT D'HYGIENE. — HEALTH DEPARTMENT.

Bulletin de la semaine finissant le samedi, 22 Oct., à midi.

CAS DE MALADIES ET DÉCÈS RAPPORTÉS AU DÉPARTEMENT.

Weekly report, ending Saturday, the 22nd Oct. at noon.
 CASES OF DISEASE AND DEATHS REPORTED TO THE
 DEPARTMENT.

	Semaine. Week.		Depuis le commencement de l'année. From the beginning of the year.		
	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	Cas. Cases.	Décès. Deaths.	
Fièvre typhoïde.....	5	2	471	80	Typhoid Fever
Variole.....			44	1	Smallpox
Varicelle.....	I		18		Chickenpox
Rougeole.....		I	194		Measles
Scarlatine.....	2		198	II	Scarlet-fever
Diphthérie et Croup.....	16	2	427	75	Diphtheria and Croup
Coque'uche.....		I			Whooping-Cough
Phtisie, (tuberculose pulmonaire) et toute autre tuberculose.....		7		45	Phthisis and tuberculous disease of other organs than the lungs.
Pneumonie.....		6		502	Pneumonia
Entérite, diarrhée, choléra infantile.....		13		357	Enteritis, diarrhea, cholera-infantile
Autres maladies.....		62		999	Other diseases
Total.....				3035	
Illégitimes.....				5129	Total.
				371	Illegitimate.
				5500	

HOPITAL CIVIQUE.

CIVIC HOSPITAL

	Cas de diphthérie. Cases of diphtheria.	Cas de scarlatine. Cases of scarlet-fever	Autres cas. Other cases.	Majeurs. Of full age.	Mineurs. Under age.	
Patients admis (durant la se- maine)	I	2		I	2	Patients admitted (during the week).....
Patients guéris (durant la se- maine).....	3	I			4	Patients cured (during the week).....
Patients décédés (durant la se- maine).....						Patients who died (during the week).....
Patients se trouvant actuelle- ment à l'hôpital	3	10		2	II	Patients now confined in the hospital.....

MESURES PRÉVENTIVES

PREVENTIVE MEASURES

Maisons désinfectées.....	10.....	Houses disinfected
Maisons en état d'insalubrité.....	131.....	Houses in an unhealthy condition
Isolements domiciliaires	13.....	Houses isolated
Vérifications de maladies contagieuses par les médecins de division	4.....	Contagious diseases investigated by our dis- trict physicians
Vérifications de vaccinations dans les écoles par les médecins de division	1833.....	Vaccinations verified in schools by the dis- trict physicians
Certificats d'admission dans les écoles et les manu- factures.....	114.....	Certificates of admittance in schools and factories
Vaccinations.....	57.....	Vaccinations
Revaccinations.....	3.....	Revaccinations
Significations d'avis légaux	66.....	Notices served
Actions intentées en Cour	I.....	Prosecutions
Jugements obtenus.....		Judgments obtained
Curage de fosses d'aisances.....	9.....	Privies cleaned

TUBERCULOSE

TUBERCULOSIS

Visites.....	87.....	Visits
Désinfections après décès	5.....	Disinfections after death
Désinfections pendant le cours de la maladie	4.....	Disinfections during the course of the sickness
Crachoirs hygiéniques distribués.....	380.....	Cuspidors supplied

OPÉRATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES.

WORK OF THE SANITARY INSPECTORS.

Visites régulières.....	1605	Regular visits.
Visites spéciales	296	Special visits.
Secondes visites.....	306	Second visits.
Logements visités.....	1786	Dwellings visited.
Autres bâtiesse.....	273	Other buildings.
Étables et écuries.....	321	Stables.
Caves.....	613	Cellars.
Cours.....	931	Yards.
Ruelles.....	50	Lanes.
Latrines.....	39	Privies.
Amas de fumier.....	19	Heaps of dung.
Plaintes des citoyens.....	130	Complaints from citizens.
Plaintes fondées.....	111	Complaints founded.
Plaintes non-fondées.....	14	Complaints unfounded.
Ordres donnés pour faire disparaître diverses nuisances	147	Orders given to abate divers nuisances.

Canaux neufs.....	8	New drains.
Permis de plomb, donnés.....	12	Plumbing permits given.
Certificats de plomberie donnés.....	4	Plumbing certificates given.
Jours à d'autres fonctions.....	20	Days on other work.
Epreuves des drainages avec la fumée et avec l'huile de menthe	71	Drainage tests with smoke and mint-oil.
Egouts.....	852	Kitchen sinks.
Eviers.....	3072	Waste-pipes.
Tuyaux de renvoi	3072	Water-closets.
Water closets	2058	Refuse pipes.
Tuyaux de vidange	1908	Ventilation.
Ventilation	2058	Dark rooms.
Chambres noires	57	Basements.
Sous-sols.....	265	Second notices.
Seconds avis.....	17	Vacant lots.
Terrains vacants	20	

L. LABERGE,

Surintendant médical du Bureau de l'Hygiène. — Health Superintendent.

SERVICE DES INCENDIES.

FIRE DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le jeudi, 27 Oct. à 12 h. p. m., — Weekly report of fires ending Thurs'day, Oct. 27th at 12 p.m.

Date	Heure—Hour	Avertisseur—Box	Localité—Location	Quartier—Ward.	Genre d'édifice Descr. of building	Usage For what purpose occupied	Cause de l'incendie Cause of fire	Occupant.	Dommages— Damages	Ont répondu à l'appel (stations) Responded to call (stations)
Oct. 21	9.30p.m.	427	117 Queen S	St. Ann's.	Brick	Foundry	Autom. false	None..	3-4
" 22	10.05p.m.	24	10 St. Just'n ..	St. Louis	Brique.....	Logement	Poêle	Abrah. Mades.	Légers ..	6
" 23	11.05a.m.	Pho	95 Osborn	St. George	Brick.....	Carriage fact'y	Drying plast	B. Ledoux 'o.	None..	4
" 23	1.31p.m.	14	36 St. Elizabeth	St. Louis	Brique.....	Logement	Gazoline	G. Taffik	Légers ..	2
" 23	2.55p.m.	Priv	164 Dufresne..	Ste. Marie	Brique.....	Logement	Cheminée	De J. Berthelot	Aucuns ..	19
" 23	5.17p.m.	45	Olier St.	St. Ann's.	Wood	Fence	Matches	Est. Brennan	slight ..	3
" 23	8.23p.m.	54	St. Ann's.	False Alarm	False Alarm	None..	12
" 23	8.53p.m.	447	St. Joseph	Fausse Alarme	Aucuns ..	12
" 24	10.28a.m.	166	153 Ryde	St. Gabriel	Brick	Dwelling	Stove	' Mac Bean	Slight ..	9-15
" 24	11.20a.m.	347	532 Plessis	Papineau	Brique	Logement	Poudre	Joseph Marcil	Aucuns ..	11
" 24	12.15p.m.	Pr v	830 St. Laurent	St. Louis	Pierre	Confiserie	Fournaise	W. Lewis	Légers ..	14
" 24	8.27p.m.	427	162 Prince	St. Ann's.	Brick	Dwelling	Unknown	James Regular	slight ..	3-4
" 25	12.23a.m.	25	St. Louis	False Alarm	None..	6
" 25	12.35a.m.	Aut	21 St. Antoine	St. George	Brick	Wh'sale Grocer	Autom. false	L. Chaput fi s.	1-5	
" 26	2.40a.m.	149	1003 Notre Da.	Papineau	Brique	Mf'caoutchouc	Inconnue	Can. Rubber Co.	Légers ..	8
" 27	7.28a.m.	16	22 Brandon la.	St. Lawrence	Brick	Dwelling	Chimney	M. Silverman	None..	5
" 27	2.04p.m.	94	St. Jacques	Fausse Alarme	2-7

Z. BENOIT,

{ Chef de la Brigade.
Chief Fire Department.

SERVICE METEOROLOGIQUE. — METEOROLOGICAL DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le jeudi, 27 Oct., à 12 hrs p.m. Weekly report ending Thursday, Oct., 27th, Midnight '04

		THERMOM.				BAROM.				HYGROM.				VENT—WIND	
		Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Maximum	Heure—Hour	Minimum	Heure—Hour	Vélocité Maximum	Heure—Hour
Vendredi—Friday	Oct. 21...	60	3 a.m.	48	11p.m.	29,691	3 a.m.	29,334	3 p.m.	27	6 p.m.
Samedi—Saturday	" 22 ...	53	3 p.m.	45	11p.m.	29,644	11p.m.	29,545	7 a.m.	23	3 p.m.
Lundi—Sunday	" 23 ...	47	11a.m.	39	11p.m.	30,024	11p.m.	29,669	3 a.m.	22 {	4 & 6 p.m.
Lundi—Monday	" 24 ...	42	11a.m.	35	7 a.m.	30,268	7 p.m.	30,072	3 a.m.	17 {	1 & 2 a.m.
Mardi—Tuesday	" 25 ..	48	3 p.m.	42 {	3 & 7 a.m.	30,162	3 a.m.	30,030	3 p.m.	18	8 p.m.
Mercredi—Wednesday	" 26 ..	43 {	11a.m. 3 p.m.	36	11p.m.	30,088	3 a.m.	29,862	3 p.m.	17	11p.m.
Jendi—Thursday	" 27 ...	36	3 p.m.	31 {	7 a.m. 11p.m.	30,209	11p.m.	29,930	3 a.m.	18	12a.m.

JAMES FERNS,
Surintendant.
Superintendent.

SERVICE DES ALARMES D'INCENDIE.—FIRE ALARM DEPARTMENT.

Rapport de la semaine finissant le jeudi 27 Oct., à 12 p.m. Weekly report of alarms, ending Thursday Oct., 27th, at 12 p.m.

Quartier — Ward	Date	Avertisseur — Box	A. M.	P.M.	Retour — Return
St. Ann's.	Oct. 21	427	9.30	9.41
St. Louis.	22	24	10.05	10.15
St. George's	23	Telephone	11.05	Nos. 4 & 10 to Ledoux's, Osborne Sts.
St. Louis.	23	14	1.31	1.39
St. Ann's.	23	45	5.17	5.20
St. Joseph's	23	54	8.23	8.26
St. Joseph's	23	447	11.20	11.26
St. Gabriel.	24	166	10.28	11.01
Papineau.	24	347	11.20	11.26
St. Ann's.	24	427	8.27	8.40
Papineau.	25	25	12.23	12.26
St. Louis.	26	149	2.40	3.00
St. Lawrence.	27	16	7.38	7.44
St. James.	27	94	2.04	2.07

JAMES FERNS,
Surintendant.
Superintendent.

PERMIS DE CONSTRUCTION.—BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 27 Octobre 1904.

Issued during the week ending the 27th of October 1904.

Date	No. du Permis. — ^a Permit Numb.	Endroit.—Location.			Quartier Ward	Propriétaire Owner	Architectes Architects	Genre Des- cript.	Coût Cost
		No.	Rue—Street	No—Cadast.					
Oct. 21	1183 N	St. Antoine.	949 & 949a	St. Joseph.....	Jos. Sawyer.....	Jos. Sawyer...	1 log.	3,000 00
"	1184 N	Joliette.....	29-1070	Hochelaga.....	A. Tremblay.....		1 mag.	2,000 00
"	1185 N	Huntry.....	8 sub 848.....	St. Denis.....	A. Gratton.....		2 log.	900 00
Oct. 22	1186 R	505&507	St. Paul.....	pt. 66.....	West	J. A. Jacobs.....	R. Percy Barnes	1 stor.	19,000 00
Oct. 24	1187 R	1940.	Notre Dame ..	1791.....	St. Ann's.....	Jos. plus Biron.....		1 stor.	100 00
"	1188 R	74..	Vontmorency	948.....	"	Mrs. A. D. Bergeron.		2 D'W	300 00
"	1189 N	Frontenac	299.....	Hochelaga.....	O. Dinelle.....		2 log.	1,600 00
"	1190 N	1921.	St. André.....	5-558.....	St. Denis	Jules Landry.....		2 log.	150 00
"	1191 N	Havre	299.....	Hochelaga.....	O. Dinelle.....		1 log.	300 00
Oct. 25	1192 R	Maisonneuve..	pt. 415.....	Papineau.....	Fabrique Ste. Bri- gide		1 égli.	2,500 00
"	1193 N	Huntry.....	8-602	St. Denis.....	P. Sagala.....		2 log.	2,000 00
"	1194 R	Hotel-de-Ville	755.....	St. Louis	Dame N. Brosseur		1 log.	150 00
"	1195 N	S.W.	Cor Craig &	945.....	St. Joseph.....	NcNamee Mrs. Georgiana		1 mag.	9,000 00
"	1196 N	206..	Visitation	pt. 1052.....	Lafontaine.....	E. Laporte.....		hang.	150 00
"	1197 N	Chambord.....	pt. 331.....	St. Denis.....	F. Giroux		5 log.	2,500 00
"	1198 N	Wolfe.....	291.....	St. Jacques.....	W. Clark.....	W. E. Doran	1 entr.	12,000 00
"	1199 R	26..	Sherbrooke Av	5-632.....	St. Denis	N. H. Barry.....		2 log.	1,000 00
"	1200 R	{ 1006 1008	St. Catherine.	487.....	Papineau.....	J. A. Gauvin.....		2 mag.	200 00
"	1201 N	Labelle.....	8-732.....	St. Denis	Melle Anna Larose		2 log.	1,500 00
"	1202 N	Ash Ave	3167.....	St. Gabriel.....	R. G. Noël		2 dwe'	2,000 00
"	1203 N	913..	Wellington	3306.....	"	Fred. Schnaufer.		1 dwe'	6,000 00
"	1204 N	1966..	St. Hubert.....	7 s. d. 814.....	St. Denis	J. Labelle		2 log.	1,800 00
Oct. 26	1205 R	60-66.	Latour.....	pt. 1015-13.....	St. George	Jesuit Fathers	J. A. Karch	2 ten.	200 00
"	1206 R	17....	Plessis.....	pt. 84.....	Papineau.....	Mde T. A. Bourbonnière		3 log.	75 00
"	1207 R	127..	Rushbrooke	3297.....	St. Gabriel	A. Gillott		3 log.	350 00
"	1208 N	Boyer.....	555a lot 5	St. Denis	F. Charbonneau		1 ten.	200 00
Oct. 26	1209 N	1524..	St. Dehis.....	103-104.....	"	F. Tremblay & Cie.	C. Bernier	hang.	5,000 00
"	1210 N	"	"	"	"	"	"	3 log.	4,000 00
"	1211 N	57..	St. Chs Borr.	626.....	St. Lawrence	P. Smirlie	J. Bulman	1 dwe'	9,000 00
"	1212 N	Oxenden Ave.	1822 p 1	St. George	Wm. Tatley	A. F. Dunlop	2 sto.	1,000 00
"	1213 R	20-22.	Colleraine.....	3239-155.....	St. Gabriel	M. McBoillin		3 dwell.	400 00
Oct. 27	1214 R	286..	Lagauchetière.	pt. 261	St. Jacques	Jos. Choquette		1 dwe'	3,000 00
"	1215 N	St. Urbain	505.....	St. J.-Bte	W. Labrecque		1 mag.	1,400 00
"	1216 N	St. Hubert	325-61.....	St. Denis	Jos. Ferron		2 log.	1,000 00
"	1217 N	ar. 250	DeMontigny	1364-29-27.....	St. Marie	P. Payette & Fils		1 log.	1,800 00
"	1218 N	1648..	St. Hubert	403	St. Denis	H. Filteau		2 log.	12,000 00
"	1219 N	Selkirk Ave..	1715-6-7	St. Andrew	Jas. S. Smith	Jos. S. Smith	9 dwe'	

^a { N.—Nouveaux Édifices.—New Buildings.
R.—Réparations.—Alterations.ALCIDE CHAUSSÉ,
Inspecteur des Édifices.—Inspector of Buildings.

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier—Ward	No. d'enregistrement Registration Number	Date de l'enregistrement Date of registration	Date du Contrat Date of Deed	Vendeur—Vendor	Acquéreur Purchaser	No. du Cadastre Cadastral Number	Etendue—Area	Rue—Street	Genre—a—Descrip. Prix—Price
---------------	---	--	---------------------------------	----------------	------------------------	-------------------------------------	--------------	------------	--------------------------------

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST

St. George	139784	20 Oct. '04	17 Sept. '04	De H. C. Scott...	"The American P.S. of Montreat.	7159-13.....	2932 ⁶ .	Stanley	B. 13,000 00
St. Joseph	139790	21 "	" "	La Cité de Mon.	J. s. Samen	P. 949 & 949a	1932 ⁹ .	St. Antoine	B. 1,081 92
S. Andrew	139792	21 "	" "	V. A. Pilon.....	J. L. Senécal.....	312	3392.	Seign. urs	B. 6,000 00
St. George	139793	21 "	" "	"The Cong.	Coll. of Canada".	Wid R. H. Cross	P. 1537-II.....	Aqueduct	B. 3,200 00
St. Joseph	139800	22 "	" "	Chs. Baillie, esq.	De J. C. Wray	P. 1503	2501.	Stanley	B. 6,250 00
West	139806	25 "	" "	Jas. McGuire...	Wid J. McGuire	½ 469-25.....	1335.	Guy	B. 1,200 00
St. Joseph	139808	25 "	" "	The Trap. Instit.	J. A. Jacobs.....	66	6556.	St. Paul.....	B. 20,000 00
St. Ann's.	139810	25 "	" "	Wid Th. Allan..	Jos. M. Boire.....	87-52.....	1620.	Coursol.....	B. 1,600 00
St. George	139811	25 "	" "	Wid Jas. Henry.	Wm. Henry	½ an 1 40'-13	2720.	Conway	B. 350 00
	139817	25 "	" "	Wm de M. Marler	Thos. Ligget.....	N.E.P. 1 14.....	6,420.	Belmont	B. 10,000 00

MONTREAL-EST.

MONTREAL-EAST.

St Louis..	61353.	20 Oct. '04	3 Oct. '04	D. D. McCallum	A. Sutherland ..	869-7.....	904.	St. Hypolite	B. \$ 1,300 00
St Gabriel..	61356.	20 "	" "	De A. MacKay..	S. Carsley	182-9 & 10.....	6118.	Concord	L. 1,000 etc
"	61358.	20 "	" "	E.R. Fabre & al.	J. A. Gravel & al esqual....	1/40 523	6960.	St. Alexandre etc	B. Droits.
St Jacques	"	"	" "	"	"	1/40 419	4606.	Lagauchetièr.....	B. "
St Louis..	61360.	20 "	" "	Lydia Tolhurst.	James Barnes	923	1537.	v. H. de Ville..	B. 1,400 00
Papineau..	61363.	20 "	" "	Ve P. Pellerin.	Anth. Gadbois	88	3038.	Plessis	B. 6,500 00
LaFontain	61366.	21 "	" "	A. Desjardins & al	The Prov. Trust & Invt Coy	1/2 S. E. de 1/2 N.E.	6/10 1203-156-157	Visitation }	B. Border.
St Laurent	"	"	" "	"	"	6/10 40'.....	11076.	Berri	"
St Louis..	61387.	22 "	" "	"	"	6/10 40'.....	1749.	St. George	B. "
LaFontain	61389.	22 "	" "	19 oct.	John Lamson	Jos L. Viger	2607.	"	B. 3,000 00
St Jacques	61391.	22 "	" "	15 sept.	e T. A. Towers	C. J. Hill	3376.	St. Laurent	B. 17,860 00
Papineau..	61398.	25 "	" "	10 oct.	de Lamoureux	P. S.O. 805	508.	Beaudry	B. 11,250 00
"	6399.	24 "	" "	6 juillet	Geo. Hemond	1128 & 1129	3393.	Beaudry	B. 3,500 00
LaFontain	61407.	25 "	" "	9 aout	J.-Bte Goulet	J. Bourgeois & ux	1773.	t. Alphonse	B. 1,125 00
St Louis..	61409.	25 "	" "	24 oct.	Nap. Robert	Ls Bellegrini	2000.	Dorion	L. 15 00
St Jacques	61410.	25 "	" "	19 aout	J. W. Smith	P. Féribé	1141	Papineau	L. 1,444 00
St Louis..	61412..	26 "	" "	24 oct.	sheiff	J. Villeneuve	7222.	Montcalm	B. 1,475 00
St Jacques	61413.	26 "	" "	24 "	Su.Ve C. A. Terroux	P. Lachance	1009A.....	St. Den's.....	B. 6,300 00
Ste Marie	61416.	26 "	" "	25 "	De L. Duchesne.	De Paul Lagarde	1/2 N.O. 172	St. Timothé	B. 2,500 00
LaFontain	61417.	26 "	" "	24 "	J. A. Berthiaume	Theod. Bergeron	564	Iberville	B. 5,500 00
St Louis..	61422.	26 "	" "	16 sept.	De A. Irwin	J. A. Cléroux	1362-32 à 35	"	B. 1,850 00
"	61428.	27 "	" "	29 avril '03	Ve A.B. Longpré	S. Perron	168-13 à 16	St. André	B. 700 00
"				18 mai '04	M. J. E. Drolet	Geo. L. Laforest	1207-88	Sherbrooke	B. 2,250 00
"					"	Uld. Delisle	746-17	St. Hypolite	"
"					"	"	P. 1050	"	"

MUTATIONS DE PROPRIETES. — TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier—Ward	No. d'enregistrement Registration Number	Date de l'enregist. Date of registration	Date du Contrat Date of Deed	Vendeur—Vendeur	Acquéreur Purchaser	No. du Cadastre Cadastral Number	Etendue—Area	Rue—Street	Genre—a—Descrip B—Building L—Lot; terrain vague Prix—Price.
HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER.									
St-Denis..	109765	20 Oct. '04	15 oct. '04	The St. D. L. Co.	ve Thos. F. Larseneux	½ S, 8-503.	2500	Huntley	L. 300 00
" ..	109771	20 " "	12 sept. "	G. Demers.....	Ed. Rochon.....	324-14 à 17 PSE 324-13 PNE 324-18	8715	Pontiac	B. 5,800 00
Hochelaga	109777	20 " "	10 oct. "	La Cité de Montréal	Frs. Foisy	32-7, 8, 9 et 11... .	6891	Notre Dame etc.	B. 2,170 67
St-Denis..	109779	20 " "	18 " "	W. J. Proulx....	J. E. Beaudry....	325-32	1728	St. Hubert	B. 2,900 00
" ..	109780	20 " "	18 " "	J. E. Beaudry....	W. J. Proulx....	325-5 et 6.	5000	Mont Royal	L. 1,600 00
Hochelaga	109782	20 " "	20 " "	J. J. Beauregard.	Frs. Dépatie....	½ N. 8-716.	2600	Labelle	B. 1,850 00
" ..	109784	20 " "	19 " "	Dme D. Demers.	Joseph Harel....	166-398 et 399.	3600	Forsyth	B. 2,200 00
Duvernay	109785	20 " "	19 " "	Jos. Harel	Jos. Lapierre....	166-398 et 399.	3600	"	B. 4,500 00
St. J.-Bte.	109789	21 " "	27 sept. "	Hon. A. Desjardins & al	The P. T. I. Co.	12-4 B, et P. 12-4 A. 15-212, 213, 214 PSE 15-215 P 419.	11903	Duluth	B. Border.
" ..	109791	21 " "	20 oct. "	Shérif	C. St. Aubin....	23 8-70	2016	Berri	" "
Duvernay	109817	22 " "	19 " "	De Alex Mackay	J. J. E. Huberdeau	15-538 et 539.	3250	Mitcheson	" "
St. J.-Bte.	109841	25 " "	18 août '04	Roch Magnan ..	John Donohue ..	½ de ½ 7-25, 26	5000	Cadieux	B. 360 00
Duvernay.	109853	25 " "	20 sept. "	Eug. Thibodeau.	M. Thibodeau....	1472-1	15814	Christ. Colomb	B. 4,900 00
Ste. Marie	109853	25 " "	20 " "	"	"	1223-1 à 4.	2016	St. Denis	B. 14,500 00
Papineau.	109853	25 " "	20 " "	Alp. Thibodeau.	"	¼ mêmes lots.	15814	Brebeuf	L. 12,973 90
" ..	109854	25 " "	5 oct. "	H. R. Drummond	P. Madore....	½ S.O. 331-178.	1837	Fullum	B. Droits.
St. Denis.	109855	25 " "	19 " "	O Renaud....	J.-Bte Paré....	P. 7-186 et 187.	580	De Lorimier	B. Dettes.
" ..	109865	26 " "	18 " "	H. Papineau....	J.-B. Nep. Chabot	½ 1-365 à 68.	42900	"	L. 147 00
Duvernay.	109866	26 " "	26 " "	"	"	½ 1-330, 332 à 34 ½ 1-357 à 364.	12750	Chambord	L. 200 00
" ..	109866	26 " "	26 " "	The St. D. L. Co.	E. Savard	7-895	7200	St. André	B. Droits.
St. Denis.	109870	26 " "	24 " "	J. A. Berthiaume	J. A. Cléroux....	168-13 à 16.	2772	Papineau	B. "
Hochelaga	109873	26 " "	24 " "	L. G. Chausseé.	Jos. Bouchard....	12-163 1203-216 à 218.	2772	Mont Royal	L. 288 75
St. J. Bte Lafontaine	109883	26 " "	5 avril "	Jos. Bouchard...	De P. Bouchard.	"	2772	Labelle	B. 5,500 00
" ..	109884	26 " "	5 " "	"	"	"	2772	Iberville	B. 1,541 00
								Berri	B. Consider.

{ B—Bâisse ; Building.
 { L—Lot ; terrain vague

P. TERRAULT,
Régistraire de la Ville.